Québec

ENTENTE CADRE

DE DÉVELOPPEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET LA RÉGION

CHAUDIÈRE-APPALACHES

91-04490/

Afin d'alléger le présent document,

la forme masculine désigne aussi bien

les femmes que les hommes

Entente-cadre de développement

Document édité en juin 1990
par le Service des communications de l'OPDQ

Dépôt légal — 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-20979-6

Avant-propos

Le 23 juillet 1986, le gouvernement du Québec adoptait une mesure sans précédent en matière de développement régional, soit la conclusion avec chacune des régions du Québec d'une entente-cadre de développement. Cette décision a permis de définir le modèle de partenariat que le Gouvernement entend préconiser à l'avenir dans chaque région du Québec.

Lors du Sommet socio-économique tenu à Saint-Georges, les 19 et 20 janvier 1990, les partenaires régionaux et le gouvernement du Québec ont convenu des orientations de développement qu'ils entendaient privilégier et se sont engagés à réaliser des projets structurants qui leur soient conformes.

La présente entente-cadre, autorisée préalablement par le Conseil des ministres et le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches, reproduit chacun des engagements pris, énonce les orientations de développement et prévoit des mécanismes de suivi innovateurs. Ces mécanismes ont un seul but : réaliser tous les engagements et, si possible, les bonifier au cours des cinq années que durera l'entente.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à toutes les personnes et à tous les organismes qui ont oeuvré avec autant d'enthousiasme et d'énergie aux diverses étapes préparatoires qui ont mené à la signature de cette première entente-cadre de développement pour la région Chaudière-Appalaches.

Enfin, je tiens à souligner le dévouement exceptionnel de M. Gilbert Normand, président du Conseil régional de concertation et de développement, et de mon collègue, M. Robert Dutil, ministre des Approvisionnements et Services et ministre responsable de la région. Leur travail fut un élément déterminant de cette réussite.

La ministre responsable
du développement régional,

Lise Bacon

Table des matières

	Pages
LA DÉMARCHE	13
1. L'identification des parties	17
2. Le cadre général	19
3. Le territoire et l'activité régionale	20
4. La problématique du développement régional	21
5. Les orientations régionales de développement	22
6. L'objet de l'Entente	22
7. La mise en œuvre et la gestion de l'Entente	24
8. La Conférence biennale	25
9. La rencontre annuelle de concertation	26
10. Les dispositions générales	26
11. La durée de l'Entente	26
ANNEXE 1: PROBLÉMATIQUES ET ORIENTATIONS SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT	29
— Agro-alimentaire	31
— Communications	32
- Culture et patrimoine	34
— Éducation, enseignement supérieur et sciences	35
- Environnement et écologie	36
— Forêt	37
— Industrie et haute technologie	38
— Recherche et développement	40
— Commerce et services	42
— Loisir	42
— Mines et minéraux	44
— Municipal	46
— Santé et services sociaux	47
— Tourisme	49
— Transport	50

Table des matières (suite)

Pages

ANNEXE 2: FICHES TECHNIQUES DES ENGAGEMENTS 53

VOLET I: PROJETS DONT LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉALISATION SONT PARTAGÉES ENTRE LES PARTENAIRES À L'ENTENTE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT 55

Agro-alimentaire:

— Service de promotion et de commercialisation des produits de l'érable 57
— Usine de déshydratation de la luzerne 58
— Opérationalisation du plan de consolidation de l'agriculture dans les Appalaches 59
— Développement de l'agriculture biologique 60
— Pavillon de jugement 61
— Développement de la fromagerie de l'Isle-aux-Grues 62
— Expansion de l'exposition du Bassin de la Chaudière 63
— Centre de démonstration et d'expertise agricole 64

Culture et patrimoine:

— Agrément de la Société des archives historiques de la région de l'Amiante 65
— Développement du Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante 66
— Centre culturel régional Beauce-Sartigan 67
— Maison de la culture de Lévis-Lauzon 68
— Développement et consolidation du réseau des bibliothèques affiliées 69
— Reconstruction du Moulin du Portage 70
— Maison de la culture de Saint-Joseph-de-Beauce 71
— Restauration des églises 72
— Aménagement des places d'églises 73
— Salle des Habitants 74

Éducation, enseignement supérieur et sciences:

— Défi Éducation Beauce-Appalaches 75
— Centre de formation spécialisé en agrotechnique 76
— Ajout d'une salle communautaire et d'un centre de formation en arts d'interprétation à l'École Maribel 77

Table des matières (suite)

Pages

Environnement et écologie:

— Implantation d'un réseau de base pour la gestion, le traitement et l'élimination des boues de fosses septiques et d'usine d'épuration en milieux rural et urbain 78
— Réduction des volumes, désodorisation, valorisation et gestion du lisier de porc 79
— Mise en valeur de la rivière Chaudière à Beauceville 80
— Plan triennal en matière environnementale pour le bassin du Haut Saint-François 81

Forêt:

— Analyse des besoins de machineries et d'équipements forestiers 83
— Fabrication de produits de composites moulables à base de fibre de bois de feuillus 84
— Fonds forestier pour la forêt privée 85
— Consolidation d'une petite scierie de services 86

Industrie, commerce et haute technologie:

— Campus industriel régional 87
— Expansion du réseau gazier de Gaz Métropolitain sur la rive sud de Québec 89
— Motel industriel Saint-Camille-de-Lellis 90
— Aménagement du parc industriel de Ville de L'Islet 91
— Usine de tissage de Montmagny 92
— Centre de formation et de développement pour l'industrialisation des composantes en construction 93

Loisir:

— Piscine intermunicipale et scolaire de Saint-Nicolas 94
— Développement du centre récréatif de plein air Lévis-Lauzon 95
— Piscine régionale de la Côte-du-Sud 96
— Salle polyvalente à Beauceville 97
— Corridors récréo-touristiques de Chaudière-Appalaches 98
— Centre socio-culturel à Armagh 99
— Chalet des loisirs de Saint-Lazare 100
— Centre communautaire de Saint-Nérée 101
— Centre communautaire de Saint-Michel 102

Table des matières (suite)

	Pages
— Centre communautaire et de diffusion culturelle à Saint-Pamphile	103
— Station touristique Massif du Sud	104
— Consolidation de la station de ski du Mont Orignal	106
— Station de ski Grande Coulée	110
— Consolidation et expansion de la Station touristique du Mont Adstock	112
— Finalisation du terrain de golf de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	114
— Centre récréo-touristique du Mont Radar	115
— Finalisation de la marina Saint-Michel	116
— Parc nautique de Saint-Jean-Port-Joli	117
— Mise en valeur des chutes de Sainte-Agathe	118
— Centre vacances familiales de Frampton	119
— Stade multifonctionnel à Saint-Victor	120
— Aménagement de belvédères	121
Mines et minéraux:	
— Implantation d'une usine de ferro-chrome intégrée verticalement	123
— Développement des réserves de minerai de la mine BC	124
Santé et services sociaux:	
— Centre administratif des organismes communautaires régionaux de Beauce-Sartigan	125
Tourisme:	
— Centre d'interprétation ferroviaire et navette touristique	126
— Promotion de circuits touristiques	127
— Développement des infrastructures touristiques du bassin de Montmagny	128
— Centre éducatif de la sauvagine de Montmagny	129
— Spectacle Son et Lumière de Grosse-Ile	129
— Aménagement d'un centre d'observation de la faune et du milieu ambiant sur l'Isle-aux-Grues	130
— Centre mini-congrès des Érables	131
— Commercialisation touristique de la région Chaudière-Appalaches	132
— Station touristique Massif du Sud (Volet Hébergement)	133
— Hébergement au Manoir du Lac Etchemin	134
— Centre d'interprétation de la mer	134

Table des matières (suite)

Pages

Transport:

— Amélioration de la voirie rurale 135
— Réfection de la route du Président Kennedy et de la route 277 136
— Lien « F » 137

VOLET II: PROJETS DONT LA RÉALISATION EST LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 139

Éducation, enseignement supérieur et sciences:

— Cégep Beauce-Appalaches 141
— Construction d'une école de niveau secondaire I à V à Saint-Charles 142
— Implantation d'un centre de formation du Cégep de Lévis-Lauzon à l'ouest du territoire 143
— Développement d'un programme d'enseignement en informatique industrielle 144
— Antenne du Collège de La Pocatière à Montmagny 145
— Centre multidisciplinaire de ressources 146
— Recherche appliquée sur l'évaluation des apprentissages non scolaires de niveau collégial chez les adultes 147

Environnement et écologie:

— Centre d'interprétation du recyclage 148

Forêt:

— Projet pilote de mise en valeur du potentiel forestier des boisés privés 149

Industrie, commerce et haute technologie:

— Antenne technologique Chaudière-Appalaches 150

Loisir:

— Infrastructures du parc Frontenac 150

Mines et minéraux:

— Levés géophysiques aériens et cartographie géologique 151

Table des matières (suite)

Pages

Santé et services sociaux:

— Rétention des bénéficiaires en région et développement de ressources alternatives 152
— Consolidation et développement des organismes bénévoles et communautaires 153
— Développement d'un réseau de services intégrés en santé mentale 154
— Accessibilité 24/7 aux services de santé 155
— Hébergement pour personnes âgées en grande perte d'autonomie 156
— Réseau intégré de services en santé mentale 157
— Réaménagement de l'urgence et activités connexes de l'Hôtel-Dieu de Lévis 158
— Centre de jour pour personnes âgées 159
— Services ambulatoires de consultation gériatrique 160
— Transformation de lits d'hébergement en centre d'accueil en lits de soins de longue durée 161
— Accessibilité à des services de base dans des limites géographiques acceptables 162
— Centre de jour itinérant pour la population âgée 164
— Service de base en santé mentale 165
— Développement et mise en place d'une instance régionale de planification et de coordination en matière de santé et de services sociaux pour la région Chaudière-Appalaches 166

Transport:

— Consolidation de la route 112 167
— Prolongement de l'autoroute 73 (Chaudière-Appalaches) dans son axe nord-sud 168
— Route de raccordement à l'autoroute 73 169
— Chemins locaux et routes numérotées 170
— Lien «est-ouest» via le pont de Saint-Joseph (route 276) 170
— Prolongement de la route 267 et voie d'accès au Parc Frontenac 171

VOLET III: PROJETS SANS INCIDENCE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATIONS 173

Agro-alimentaire:

— Régionalisation des programmes dans le secteur agro-alimentaire 175

Table des matières (suite)

Pages

Communications:

— Admissibilité au service régional de téléphonie 176

Éducation, enseignement supérieur et sciences:

— Services universitaires dans la région Chaudière-Appalaches 177

Environnement et écologie:

— Application régionale des normes environnementales 178
— Émissions causant les pluies acides 178

Mines et minéraux:

— Promotion de l'amiante chrysotile 179
— Utilisation de l'amiante chrysotile dans l'aménagement des infrastructures publiques 180

Municipal:

— Cour régionale 180

Tourisme:

— Plan de développement touristique 181

Transport:

— Introduction du minerai d'amiante dans le revêtement bitumineux du réseau routier 182

La démarche

Le 25 octobre 1988, le gouvernement du Québec annonçait la tenue d'une première conférence socio-économique régionale sur le territoire de la nouvelle région administrative de Chaudière-Appalaches.

Le Gouvernement a confié la préparation de cette concertation à un comité d'orientation où siègent 40 représentants municipaux, gouvernementaux et socio-économiques de la région.

Les intervenants régionaux ont alors amorçé une réflexion sur les orientations de développement économique de leur territoire autour de 15 thèmes ayant trait aux principaux secteurs d'activités : l'agro-alimentaire, les communications, la culture et le patrimoine, l'éducation, l'enseignement supérieur et les sciences, l'environnement et l'écologie, la forêt, l'industrie, le commerce et la haute technologie, le loisir, les mines et minéraux, le domaine municipal, la santé et les services sociaux, le tourisme et le transport.

Cette démarche a nécessité 15 mois d'études, de recherches, d'analyses et de discussions auprès des représentants (plus d'une centaine) de tous les milieux. Des colloques de zone ont été tenus dans les onze M.R.C. du territoire afin de définir les orientations, d'identifier les priorités et d'élaborer plus de 220 projets de développement créateurs d'emplois.

Les groupes de travail constitués en fonction des secteurs prioritaires ont procédé, par la suite, à l'analyse, la bonification et la priorisation de 220 projets de zones et à l'élaboration de onze projets à incidence régionale.

Ainsi, 231 projets ont été présentés au Forum régional de Thetford-Mines tenu les 9, 10 et 11 juin 1989. Les participants y ont dégagé des consensus régionaux sur les orientations de développement et les priorités d'intervention. Au terme de cette démarche, 110 projets (incluant les volets de projets) et 36 recommandations furent retenus et ont fait l'objet de discussions avec les représentants du Gouvernement lors du Sommet de Saint-Georges tenu les 19 et 20 janvier 1990. Dans le cadre de l'Entente, les partenaires ont pris 103 engagements financiers au regard des 83 projets acceptés.

En conséquence, l'entente régionale de développement formalise ces engagements pris lors du Sommet. Elle témoigne de leur grande implication et de leur volonté d'action concertée.

Elle marque aussi le début des démarches qui conduiront à la Conférence biennale de 1992.

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

1990 – 1995

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LA RÉGION

CHAUDIÈRE-APPALACHES

15

La présente entente-cadre de développement contient les éléments suivants:

1. L'identification des parties;
2. Le cadre général;
3. Le territoire et l'activité régionale;
4. La problématique du développement régional;
5. Les orientations régionales de développement;
6. L'objet de l'Entente régionale de développement;
7. La mise en œuvre et la gestion de l'Entente;
8. La Conférence biennale;
9. La rencontre annuelle de concertation;
10. Les dispositions générales;
11. La durée de l'Entente.

ANNEXE I: Problématique et orientations sectorielles de développement

ANNEXE II: Fiches techniques des engagements:

Volet I: Projets dont la responsabilité et la réalisation sont partagées entre les partenaires à l'Entente régionale de développement.

Volet II: Projets dont la réalisation est la responsabilité exclusive du gouvernement du Québec.

Volet III: Projets sans incidence financière et recommandations.

1. L'identification des parties

ENTENTE CONVENUE CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE MAI 1990

ENTRE

LE CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES, ayant pour mandat de représenter la population de Chaudière-Appalaches, ici représenté par le président de l'organisme, M. Gilbert Normand, et le vice-président désigné, M. J. Raymond Mathieu, dûment mandatés aux fins de la présente

D'UNE PART

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ici représenté par M. Raymond Savoie, ministre délégué aux mines et au développement régional et M. Robert Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, dûment mandatés aux fins de la présente

D'AUTRE PART

ATTENDU QUE le Conseil des ministres a convenu, par décision du 23 juillet 1986, que les nouvelles modalités entourant les Conférences socio-économiques régionales prévoient la ratification d'une Entente régionale de développement entre le Gouvernement et les régions ayant tenu une telle Conférence;

ATTENDU QUE le Sommet de la Conférence socio-économique régionale de la région Chaudière-Appalaches s'est tenu à Saint-Georges, les 19 et 20 janvier 1990;

ATTENDU QUE les discussions et échanges tenus lors de cette Conférence ont permis aux représentants gouvernementaux et régionaux de s'entendre sur des orientations de développement ainsi que sur le financement de projets de développement socio-économique;

ATTENDU QUE le Conseil des ministres autorise la signature d'une Entente régionale pour la concrétisation des projets retenus lors de cette Conférence;

Les parties en cause conviennent de ce qui suit sur la description de la situation économique régionale, sur les orientations de développement et sur l'objet de l'Entente régionale de développement.

2. Le cadre général

Dans son **Plan d'action en matière de développement régional**[1], le gouvernement du Québec a défini un nouveau cadre du développement régional appuyé sur la concertation du milieu. La Conférence socio-économique régionale a été formalisée afin de servir d'instrument de planification et de concertation, et de constituer un outil conjoint gouvernement/région dans le processus décisionnel gouvernemental en matière de développement des régions.

Les parties à la présente Entente régionale de développement considèrent que l'idée maîtresse du développement des régions consiste à accorder une place prépondérante aux dynamismes régionaux de sorte que le développement régional réponde davantage aux priorités des québécois pour réaliser des projets qu'ils ont eux-mêmes conçus.

Par les Conférences socio-économiques régionales et la conclusion d'ententes régionales, le gouvernement du Québec désire s'associer à toutes les régions en vue d'identifier les orientations et réaliser les priorités de développement retenues. À cet égard, il entend réaffirmer les fonctions et responsabilités des élus régionaux (députés, élus municipaux), favoriser une participation accrue des agents socio-économiques et associer les décideurs locaux au développement de leur région.

En plus de s'associer aux axes et aux orientations de développement définis par les régions, le gouvernement du Québec a comme responsabilité de soutenir financièrement et techniquement les projets mis de l'avant par les régions. À cette fin, tous les ministères et organismes gouvernementaux sont impliqués dans cette démarche. Leur participation est essentielle à ce processus, tant au niveau régional qu'au niveau provincial.

Pour concrétiser et faciliter les relations gouvernement–région à l'intérieur de ce nouveau cadre du développement régional, le gouvernement du Québec a mandaté plus particulièrement deux organismes: l'Office de planification et de développement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement.

L'Office de planification et de développement du Québec a pour fonctions spécifiques, dans la réalisation des ententes régionales,

---

1 *À l'heure de l'entreprise régionale, Plan d'action en matière de développement régional*, OPDQ, Québec, octobre 1988

— de soutenir le Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE);

— de contribuer à la réalisation de la Conférence socio-économique régionale;

— de coordonner l'action des ministères en vue de préparer la prise de décision gouvernementale qui sera inscrite à l'Entente régionale;

— et d'assurer, pour le compte du Gouvernement, la coordination et le suivi des engagements pris par celui-ci.

Le Conseil régional de concertation et développement a pour fonctions spécifiques, dans la réalisation des ententes régionales,

— d'associer l'ensemble des intervenants régionaux à l'élaboration d'orientations de développement et à la négociation, avec le gouvernement du Québec, des projets à inclure à l'Entente régionale de développement;

— d'assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques régionales.

3. Le territoire et l'activité régionale

La région de Chaudière-Appalaches a une superficie de 15 000 km^2. Ce territoire est délimité au nord par le fleuve St-Laurent, incluant l'archipel de l'Isle-aux-Grues, à l'est et au sud respectivement par la MRC de Kamouraska et la frontière américaine; à l'ouest par les régions de l'Estrie et de la Mauricie-Bois-Francs. La population de la région Chaudière-Appalaches (356 775 habitants en 1986) représente 5,5% de la population du Québec. Elle est répartie dans 184 municipalités, elles-mêmes regroupées en onze municipalités régionales de comté (MRC).

Les activités du secteur primaire occupent 11% de la main-d'œuvre. La forêt et l'agriculture bénéficient à l'ensemble du territoire, alors que le secteur minier se concentre particulièrement dans la partie sud-ouest de Chaudière-Appalaches.

Le secteur secondaire se caractérise tant par le dynamisme des PME que par l'existence de grandes entreprises manufacturières régionales. Cela se traduit par une proportion importante de l'emploi régional (28,8%) dans ce secteur d'activités.

Enfin, le secteur tertiaire occupe 60,2% de la main-d'œuvre régionale. Les activités reliées au secteur du commerce regroupent la plus grande proportion de l'emploi régionale avec 15,7% du secteur des services.

4. La problématique du développement régional

La région Chaudière-Appalaches possède une économie dynamique et diversifiée, qui est caractérisée principalement par l'exploitation des ressources naturelles et par le secteur de la transformation.

Toutefois, ces secteurs témoignent de certaines faiblesses structurelles qui nécessitent des mesures à des fins de consolidation et de développement. L'exploitation historique des ressources naturelles, alliée à des problèmes de marché et aux limites de la production ont conduit à une situation précaire. En effet, la matière ligneuse s'épuise et la région doit importer la ressource pour faire fonctionner ses usines; le marché de l'amiante s'est effrité au cours de la dernière décennie et la production agricole, tout en occupant une place importante, fait face à une concurrence accrue et à une diversification limitée.

Le réseau développé de PME et l'émergence de grandes entreprises régionales ont permis d'assurer une base économique plus stable à la région. Cependant, l'absence de très grandes entreprises et une forte concentration dans les secteurs traditionnels limitent les possibilités de développement de la région. Cette limitation est accentuée également par le faible degré d'adaptation technologique des entreprises régionales, des efforts de recherche et développement restreints, de même que par une pénétration réduite des marchés extérieurs.

Dans le secteur tertiaire, on dénote également certaines spécificités propres. En effet, la population et les entreprises trouvent, sur l'ensemble du territoire, la plupart des services de base. Toutefois, elles doivent recourir fréquemment à des services hors région lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins plus spécifiques et spécialisés.

Dans l'ensemble, la région connaît aussi des problèmes d'accessibilité à des services spécialisés notamment dans les secteurs socio-sanitaire et de l'éducation. Le faible niveau de scolarisation de la population active démontre bien cette situation. Cette sous-scolarisation, de même que l'inadaptation de la formation de la main-d'œuvre constituent un facteur négatif au développement des entreprises de la région. Il importe d'effectuer des mesures de rattrapage dans l'un et l'autre de ces secteurs.

Il importe de souligner que toutes ces particularités régionales sont cependant inégalement réparties sur le territoire. En effet, certaines zones sont aux prises, et ce de façon structurelle, avec l'ensemble de ces contraintes et connaissent ainsi un niveau de développement nettement inférieur à celui de la région.

5. Les orientations régionales de développement

Prenant en considération ces forces et faiblesses socio-économiques, les intervenants de la région Chaudière-Appalaches ont privilégié les orientations de développement suivantes:

- viser une diversification et une augmentation de la production et des marchés tout en dotant la région d'infrastructures favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, dont une méga-entreprise, qui aurait des effets générateurs pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches;
- améliorer la formation de la population et le recrutement de la main-d'œuvre en dispensant une éducation appropriée et décentralisée répondant aux besoins du milieu;
- consolider les activités économiques existantes;
- augmenter les efforts dans le domaine de la recherche et du développement et favoriser les transferts de technologie;
- améliorer l'accessibilité aux équipements d'accueil et de services en région et acquérir l'autonomie administrative;
- assurer une meilleure qualité de vie de la population en général, et ce dans tous les domaines;
- mettre en valeur les richesses naturelles par une exploitation rationnelle et une plus grande protection de celles-ci;
- relancer les zones périphériques structurellement faibles en augmentant les services.

6. L'objet de l'entente régionale de développement

6.1 Cette Entente régionale de développement vise la mise en œuvre, pour une période de cinq ans, des projets discutés lors du Sommet socio-économique régional. Ces projets sont regroupés en 11 secteurs d'intervention, soit:

Agro-alimentaire
Culture et patrimoine
Éducation, enseignement supérieur et sciences
Environnement et écologie
Forêt
Industrie, commerce et haute technologie
Loisir
Mines et minéraux

Santé et services sociaux
Tourisme
Transport

Le coût des projets pour les 11 secteurs nécessite des investissements de 124 566 133 $. La structure de financement s'établit comme suit:

Gouvernement du Québec	85 301 432 $
Région	36 515 913 $
Autres	2 748 788 $

Le tableau ci-dessous indique la répartition financière par secteur d'intervention:

Répartition des sources de financement par secteur d'intervention (en dollars)

SECTEURS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		RÉGION	AUTRES INTERVENANTS	TOTAL
	MINISTÈRES	OPDQ			
Agro-alimentaire	2 108 700		3 193 800	1 028 000	6 330 500
Culture	5 858 989	2 501 712	5 947 403	168 000	14 476 104
Éducation	24 188 000	221 000	760 712	366 288	25 536 000
Environnement	287 834	110 000	294 558		692 392
Forêt	150 000	275 900	591 100	85 000	1 102 000
Industrie		910 500	565 500		1 476 000
Loisir	3 673 644	2 807 653	7 482 540	1 101 500	15 065 337
Mines	2 100 000		15 500 000		17 600 000
Santé	18 861 500	500 000	84 000		19 445 500
Tourisme	1 400 000	1 651 000	1 766 300		4 817 300
Transport	17 695 000		330 000		18 025 000
TOTAL	76 323 667	8 977 765	36 515 913	2 748 788	124 566 133

L'annexe I présente les problématiques et les orientations sectorielles de développement pour chacun des champs d'intervention. L'annexe II présente la liste complète des projets discutés lors du Sommet socio-économique régional, y compris l'identification de la participation financière de chacune des parties impliquées. Ces projets sont regroupés selon trois volets, soit:

Volet I: Projets dont la responsabilité et la réalisation sont partagées entre les partenaires de l'Entente régionale de développement;

Volet II: Projets dont la réalisation est la responsabilité exclusive du gouvernement du Québec;

Volet III: Projets sans incidence financière et recommandations.

Les deux annexes font partie intégrante de la présente Entente.

Pour chacun des projets, des arrangements spécifiques (exemple: protocoles, contrats) seront négociés et convenus entre les promoteurs et le maître d'œuvre gouvernemental en vue d'en assurer la réalisation dans le cadre de la présente Entente.

6.2 Les projets dont la réalisation est la responsabilité exclusive du gouvernement du Québec (Volet II) pourront faire l'objet d'ajustements selon la situation financière du gouvernement du Québec et leur évolution au cours des cinq prochaines années.

La Ministre responsable du développement régional informera les membres du Comité directeur de l'Entente régionale de développement si de tels ajustements s'avéraient nécessaires.

7. La mise en œuvre et la gestion de l'Entente régionale de développement

7.1 Les responsabilités de la gestion

Le Conseil régional de concertation et de développement (C.R.C.D.) de Chaudière-Appalaches, pour le compte des intervenants régionaux, et l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.), pour le compte des ministères et organismes du gouvernement du Québec, devront:

— coordonner les travaux conduisant à la mise en œuvre des projets inscrits à l'Entente régionale de développement;

— s'assurer de l'exécution des projets conformément aux consensus établis entre les partenaires.

À cette fin, les structures suivantes sont mises en place:

Le **Comité directeur de l'Entente régionale de développement** agissant au niveau politique, formé d'une part, du président et du vice-président du C.R.C.D. ou leurs représentants et, d'autre part, du Ministre responsable du développement régional ou du Ministre délégué au développement régional et du Ministre de la région, ou son représentant.

Le **Comité de gestion de l'Entente régionale de développement** agissant au niveau administratif, coprésidé par le directeur général du C.R.C.D. et le directeur régional de l'O.P.D.Q., lesquels pourront s'adjoindre un nombre égal de représentants des deux parties.

7.2 Le rôle du Comité directeur

Le Comité directeur de l'Entente régionale de développement veillera à mettre en œuvre les projets contenus dans la présente Entente.

Le Comité directeur, dans la mise en œuvre de l'Entente établit la recevabilité des projets amenés dans le cadre de la Conférence biennale.

Le Comité directeur, sous réserve de l'article 10.3, peut modifier le contenu et l'échéancier de réalisation d'un projet et autoriser le transfert de fonds d'un projet à l'autre à l'intérieur d'un même secteur d'intervention. Il ne peut autoriser le transfert de fonds d'un secteur à l'autre.

7.3 Le rôle du Comité de gestion

Le Comité de gestion est responsable du suivi administratif de l'Entente régionale de développement. Il s'assure que les directives et décisions du Comité directeur de l'Entente sont respectées, et soumet au Comité directeur de l'Entente des rapports d'étape bi-annuels sur l'évolution de la mise en œuvre des divers projets.

8. La Conférence biennale

Le présent protocole d'entente liant le Conseil régional de concertation et de développement et l'Office de planification et de développement du Québec prévoit l'organisation et la tenue d'une Conférence biennale à la mi-période de la présente Entente, soit en 1992, afin d'évaluer l'état d'avancement des projets et d'y apporter, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires.

En plus d'établir le bilan général de l'Entente, la Conférence biennale poursuivra les objectifs suivants:

- fixer les conditions de réalisation des projets qui n'ont pas encore été complétés;
- apporter, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires concernant les projets retenus dans le cadre de la Conférence socio-économique régionale;
- introduire des projets qui découlent directement des études réalisées dans le cadre de l'Entente;
- poursuivre la réalisation des projets découlant des engagements pris lors du Sommet socio-économique régional et inscrits à l'Entente comme recevables à la Conférence biennale.

9. La rencontre annuelle de concertation

Afin d'établir un bilan annuel de réalisation des divers projets contenus dans la présente Entente, le C.R.C.D. tiendra une rencontre annuelle de concertation en y associant le Ministre responsable de la région et la députation ministérielle régionale. Seront également associés à cet événement, les membres de la Conférence administrative régionale.

10. Les dispositions générales

10.1 L'Entente régionale de développement n'a aucune portée légale. Elle exprime la volonté des parties de contribuer à la mise en œuvre des projets émanant des consensus obtenus dans le cadre de la Conférence socio-économique régionale.

10.2 La présente Entente ne soustrait aucunement les organismes gouvernementaux du processus budgétaire usuel relatif aux engagements financiers réguliers du Gouvernement.

10.3 Des modifications au contenu et à l'échéancier de réalisation d'un projet ou le transfert de fonds d'un projet à un autre à l'intérieur d'un même secteur, pourront être autorisés par le Comité directeur sous réserve de l'accord des ministères concernés et lorsque ces projets s'inscrivent à l'intérieur des normes des programmes réguliers des ministères.

11. La durée de l'Entente régionale de développement

La présente Entente vient à échéance en mai 1995.

Signé à Montmagny le 22 mai 1990

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lise Bacon
Vice-première ministre
Ministre de l'Énergie et des Ressources
Responsable du développement régional

Raymond Savoie
Ministre délégué aux mines et au développement régional

Gilbert Normand
Président du Conseil régional de concertation et de développement

Robert Dutil
Ministre des Approvisionnements et Services
Responsable de la région Chaudière-Appalaches

J. Raymond Mathieu
Vice-président du Conseil régional de concertation et de développement

TÉMOIN

TÉMOIN

Florent Gagné
Directeur régional de l'Office de planification et de développement du Québec

Michel Pelletier
Directeur général du Conseil régional de concertation et de développement

Annexe I

Problématiques et orientations sectorielles de développement

Secteur agro-alimentaire

La problématique

La région Chaudière-Appalaches compte une superficie en usage agricole (cultures et pâturages) de près de 230 000 hectares, soit 13 % des terres agricoles du Québec. La région est composée de deux milieux agricoles distincts: la plaine du Saint-Laurent et les contreforts des Appalaches, le premier étant bien développé et productif, alors que le second est davantage sous-exploité.

L'évaluation du potentiel des sols en culture permet de constater que 38 % sont dans la catégorie Aa, c'est-à-dire des sols à forte productivité. Cette catégorie de sol est présente dans les milieux agricoles de la plaine du Saint-Laurent. Les sols de catégorie Ab, soit des sols à bonne productivité, représentent 45,5 % de tous les sols de la région et se retrouvent particulièrement dans les contreforts des Appalaches.

L'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie de la région Chaudière-Appalaches qui se classe parmi les premières régions agricoles du Québec. L'agriculture est responsable de 12 500 emplois directs de la région sans compter ceux qu'elle génère dans le secteur manufacturier et dans le secteur tertiaire. Ce rôle moteur du secteur agricole et agro-alimentaire est cependant peu connu dans le milieu.

L'offre de produits agricoles provenant de l'ensemble de la région est diversifiée et de qualité notamment au niveau des produits de l'érable, de la viande porcine et bovine, des produits horticoles et laitiers, de la volaille et des œufs. L'agriculture régionale bénéficie de la proximité de marchés importants dont ceux de la région elle-même, ainsi que du pôle urbain de Québec. L'accessibilité de la région aux marchés extérieurs favorise également l'expansion de l'ensemble des entreprises agro-alimentaires qui offrent des produits diversifiés et de qualité.

Les exploitants de ce secteur sont cependant confrontés à un manque de main-d'œuvre qualifiée et cette lacune se répercute au niveau de la formation des jeunes entrepreneurs agricoles. La concentration de l'activité agricole engendre certains effets négatifs sur l'environnement et peut compromettre, dans une certaine mesure, le développement du secteur agro-alimentaire de la région.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— Prise en considération des cibles stratégiques du MAPAQ.

— Intensification de la vitalité du secteur agricole:

- amélioration de la formation/encadrement technologique des entrepreneurs agricoles;
- améliorations technologiques visant la qualité du produit et la conservation du sol et de l'eau;
- améliorations technologiques permettant une valorisation des lisiers;
- amélioration de la rentabilité/productivité des entreprises agricoles des Appalaches;
- recherche de nouvelles alternatives permettant une diminution des superficies en friche.

— Intensification de l'avance technologique et positionnement sur les marchés des entreprises agro-alimentaires:

- amélioration des technologies de transformation visant la qualité du produit;
- amélioration de la position sur les marchés par l'ajout de nouveaux produits ou par la recherche de stratégies de marketing valorisant les produits régionaux;
- amélioration de l'entrepreneurship par un support formation/consultant.

Secteur communications

La problématique

Afin d'en faire une évaluation juste, la situation du secteur des communications dans la région Chaudière-Appalaches doit être examinée en détail.

En ce qui concerne le média radiophonique, le territoire est actuellement desservi par cinq stations et un réseau. De plus, les stations radiophoniques de Québec couvrent également une grande partie de ce territoire mais n'y assurent pas de service local. Dans l'ensemble, le territoire est déjà bien desservi au niveau de ce média, ce qui explique que les perspectives de développement y soient peu nombreuses. Toutefois, les sous-régions Lotbinière, Les Etchemins et Bellechasse sont relativement moins bien desservies et ne disposent pas de stations locales.

En ce qui a trait au média de la télévision, la région a accès à la programmation des grands réseaux de télévision, mais elle n'est pas desservie sur son territoire par une station locale. L'absence d'une concentration importante de la population

est sans doute un facteur expliquant cette situation. Soulignons que les données relatives à l'écoute de la télévision (nombre d'heures, choix d'émissions) sont pratiquement inexistantes pour cette région, celle-ci étant intégrée à la région de Québec dans les sondages BBM en télévision.

Au niveau local, il existe cinq télévisions communautaires assurées par des corporations sans but lucratif ayant leur siège social à Beauceville, Saint-Joseph, Saint-Victor, Sainte-Marie et Thetford-Mines. Ces corporations produisent des émissions locales diffusées sur le canal communautaire du câble. Le bénévolat, les problèmes de financement et la rotation du personnel sont parmi les caractéristiques de ce secteur. Rappelons aussi que dans plusieurs communautés, le câblodistributeur produit lui-même des émissions communautaires notamment à Lévis, à Thetford-Mines et à Saint-Georges.

Compte tenu de la disponibilité des infrastructures ainsi que le nombre et la qualité des signaux reçus, l'industrie de la câblodistribution est moins développée sur le territoire de Chaudière-Appalaches qu'ailleurs au Québec. Il y a donc place pour de l'expansion, spécialement en milieu rural. En effet, plusieurs municipalités ne sont pas inclus dans le réseau de câblodistribution, et celles qui le sont, ont un service parfois déficient au niveau de la qualité de la réception et du nombre de canaux disponibles.

En ce qui a trait aux média écrits, la région Chaudière-Appalaches compte 11 journaux hebdomadaires dont le tirage total dépasse les 220 000 exemplaires.

Au niveau de la téléphonie, la région Chaudière-Appalaches est desservie par sept compagnies, ce qui représente la plus grande diversité d'entreprises pour une région au Québec. Ces compagnies sont Bell Canada (48,3% de la population desservie), Québec-Téléphone (48,1%), Sogetel (3,9%), St-Ephrem (2,5%), St-Victor (1,6%), Télébec (1,5%) et Daaquam (0,1%). Il va sans dire que d'une compagnie à l'autre, il existe des différences appréciables entre les services offerts et les tarifications applicables. Aussi, les principales demandes des citoyens ont pour objectifs d'accélérer les liens de service régional entre les communautés d'intérêt et de permettre l'accès uniforme à une ligne privée.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— amélioration de l'accessibilité des services en région;

— soutien et développement des médias d'information locaux et régionaux afin d'éliminer les disparités et de contribuer au développement du sentiment d'appartenance;

— amélioration de la sécurité des citoyens et citoyennes de la région.

Secteur culture et patrimoine

La problématique

La région possède plusieurs pôles culturels bien identifiés. Ces derniers ont toutefois une attraction locale obligeant la population à satisfaire ses besoins culturels à l'extérieur de la région. Toutefois, depuis plusieurs années le milieu s'est doté d'organismes culturels et patrimoniaux afin d'assurer le développement et l'évolution des diverses disciplines du monde de la culture.

L'impact économique du secteur culturel ne fait plus aucun doute. Son apport exceptionnel à la qualité de vie non plus. Pourtant la culture, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels ne sont pas encore reconnus comme un secteur et comme des facteurs de développement local et régional.

Au-delà de toute structure ou infrastructure, la question des ressources humaines demeure primordiale puisque cette dimension donnera une signification aux équipements présents sur le territoire. Pour atteindre et développer un niveau d'excellence, la présence de conditions minimales est nécessaire et vitale pour attirer des « professionnels » dans les régions et leur permettre d'exercer dans des situations décentes.

La culture se vit aussi dans les gymnases et les écoles. La qualité des équipements culturels laisse à désirer, lorsqu'ils existent... Les équipements scolaires ne correspondent pas toujours aux exigences professionnelles. De plus, la cohabitation avec les milieux scolaires est difficile. En général, la région ne dispose pas d'équipements culturels de base polyvalents.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— favoriser la consolidation des acquis, en soutenant les organismes et les équipements existants;

— favoriser l'implantation d'équipements dans les zones qui en sont dépourvues;

— assurer la formation et le perfectionnement des intervenants culturels;

— favoriser la mise en valeur du patrimoine en considérant les particularités régionales;

— développer le tourisme culturel;

— s'assurer de la qualité des équipements culturels à compléter ou à mettre en place;

— soutenir la reconnaissance des organismes qui effectuent du travail de haute qualité;

Secteur éducation, enseignement supérieur et sciences

La problématique

Dans le cadre du développement d'une région, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est un facteur aussi important que celui de l'entrepreneuriat. En prenant pour acquis que l'évolution technologique conditionnera la productivité et la compétitivité des entreprises au cours de la prochaine décennie, la qualification professionnelle s'avérera un facteur déterminant au niveau de la capacité d'adaptation.

À la lumière d'indicateurs concernant les niveaux moyens de scolarisation de la population, les taux de scolarisation aux différents paliers d'enseignement et les taux de passage d'un niveau à l'autre, la région Chaudière-Appalaches se caractérise par des niveaux de scolarité inférieurs aux moyennes québécoises et canadiennes. Cette situation s'explique en partie par l'accessibilité aux études post-secondaires et aux insuffisances de l'offre régionale du secteur de l'enseignement professionnel.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— améliorer l'accessibilité aux études post-secondaires;

— enrichir l'enseignement professionnel en fonction des besoins socio-économiques des milieux;

— valoriser et promouvoir la formation et la poursuite des études auprès des jeunes et des adultes;

— améliorer les services auprès des clientèles en difficulté.

Secteur environnement et écologie

La problématique

Au niveau environnemental, la région Chaudière-Appalaches offre un milieu de vie enviable malgré certains problèmes reliés à l'activité humaine qui s'y déroule.

Parmi les problèmes les plus importants, il importe de mentionner le dépérissement de la forêt, et tout particulièrement la détérioration des érablières; la forte concentration d'élevage sans sol, c'est-à-dire le problème de disposition du purin de porc; les inondations dans les bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin et du Sud; les émissions de contaminants dans l'air par certaines industries de transformation du bois, par des entreprises agro-alimentaire, minière, pétrolière, etc.; le manque de dépôts pour matériaux secs, ce qui a pour effet d'écourter la vie utile des lieux d'enfouissement sanitaire et d'inciter des gens peu scrupuleux à ouvrir des dépotoirs clandestins; l'absence presque totale de lieux de disposition des boues de fosses septiques; la présence d'un ancien dépotoir contenant des déchets dangereux à Saint-Gédéon; l'existence d'importants centres d'entreposage de BPC, particulièrement à Saint-Jean-Chrysostome et Thetford-Mines.

Toutefois, plusieurs améliorations en cours de réalisation offrent des perspectives encourageantes. Soulignons l'état d'avancement des travaux dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées municipales, ce qui aura pour effet d'améliorer à court terme la qualité bactériologique des eaux de surface; la réalisation du plan d'implantation des lieux d'enfouissement sanitaire, des dépôts en tranchée et de la fermeture des anciens dépotoirs; la conservation des milieux humides et du patrimoine écologique; la qualité enviable des eaux souterraines; un timide début de récupération de ressources secondaires, en particulier le papier et le verre.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

- la réduction des rejets industriels;
- le traitement des eaux de lixiviation des lieux d'enfouissement sanitaire;
- le développement de la récupération des ressources secondaires;
- la récupération des usages du fleuve, notamment en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures d'accueil et de loisirs en milieu riverain;

— la mise en place de lieux pour le traitement des boues des fosses septiques et des stations d'épuration;

— la décontamination de lieux d'élimination des déchets dangereux de catégorie I et II;

— un programme de recherche visant à l'amélioration de la gestion des fumiers et en particulier des lisiers.

Secteur forêt

La problématique

Au niveau régional, la forêt joue aussi un rôle moteur pour le développement économique. Que ce soit en forêt, dans les scieries, dans l'industrie du meuble ou sur le plan des services, les nombreux emplois créés ont des retombées importantes au niveau de l'économie et de l'activité quotidienne de chacune des municipalités de la région.

La forêt est une source essentielle de revenus (plus de 25 000 000 $ annuellement) et de produits de consommation importants (bois de construction, bois de chauffage, sirop d'érable) pour les 20 000 propriétaires de boisés dont plusieurs sont des agriculteurs. Elle est à la base du mode de vie rural, de l'environnement et de la qualité de vie de la région.

Cette forêt fait face à de sérieux problèmes qui compromettent les bénéfices à venir que la collectivité pourrait en retirer. Les érablières dépérissent; elles sont très sévèrement affectées par les pluies acides. La région est la plus affectée du Québec. Outre les pertes monétaires importantes subies par les producteurs acéricoles, c'est également l'industrie touristique qui en subira les contrecoups. La dégradation du milieu forestier, tant par la tordeuse que par la pollution atmosphérique, a des conséquences sur tout l'environnement d'une région.

La production et la transformation de la matière ligneuse constituent la principale utilisation économique de la forêt. Le secteur de la transformation du bois occupe une place importante avec ses 211 usines qui créent 2780 emplois avec une valeur des expéditions de 187 000 000 $. Ces dernières doivent, de façon générale, s'approvisionner en grande partie aux Etats-Unis compte tenu que les boisés de la région n'ont pas la capacité de répondre à leurs besoins.

Du côté de la production, les petits boisés privés occupent plus de 80% du territoire. Malgré le fait qu'ils se retrouvent sur des sols dont le potentiel de production est très élevé, les nombreux constats effectués, entre autres par les plans de mise

en valeur déjà réalisés, permettent de conclure à une situation très peu reluisante de ce secteur. L'insuffisance de débouchés pour les essences feuillues, en abondance dans la région, une exploitation pas toujours rationnelle et une mise en valeur insuffisante des boisés se révèlent être quelques-uns des problèmes fondamentaux qui provoquent cette situation. On peut, en grande partie, en attribuer les causes à la faible rentabilité de la production pour les propriétaires de boisés, à des politiques gouvernementales peu adaptées aux besoins de la région et à une certaine indifférence de la population envers les préoccupations et les besoins de la forêt.

Pour offrir aux générations futures un patrimoine intéressant et riche, la préservation de la qualité de l'environnement devrait être une préoccupation constante. De même, la conservation et le développement du potentiel faunique et récréatif méritent une attention beaucoup plus grande. Là encore, c'est en misant sur une ressource forestière bien aménagée et bien exploitée que ces objectifs seront atteints.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

- intensifier la mise en valeur de façon à augmenter la productivité des boisés;
- favoriser la mise en place d'infrastructures susceptibles d'utiliser les surplus de feuillus;
- accroître les activités de recherche et de développement pour mieux faire face aux défis des années 1990;
- augmenter les activités d'information, d'éducation et de formation auprès des propriétaires de boisés, des travailleurs forestiers et de la population en général.

Secteur industrie et haute technologie

La problématique

L'industrie manufacturière est une composante majeure de l'économie de la région Chaudière-Appalaches. Selon les données de 1986, on y retrouve une proportion de travailleurs supérieure à la moyenne du Québec, soit 23,6% contre 19,7%. Des statistiques plus récentes indiquent qu'en 1988, plus de 42 500 travailleurs, répartis à l'intérieur de 1406 entreprises, appartenaient à ce secteur d'activités.

Dans l'ensemble, l'industrie manufacturière possède une structure assez bien diversifiée puisqu'elle compte des entreprises

dans tous les secteurs d'activités à l'exception de l'industrie du tabac. L'absence de centres de recherche spécialisés et le faible niveau d'investissements privés dans le domaine de la recherche contribuent toutefois à maintenir plusieurs entreprises dans des secteurs plutôt traditionnels ou fragiles sans leur fournir les possibilités d'adaptation. C'est le cas notamment des secteurs du bois, des aliments, de l'habillement, des meubles ainsi que des articles d'ameublement. L'entrée en vigueur de l'accord de libéralisation des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et le Canada commandera sans doute la restructuration de certains secteurs pour soutenir davantage la concurrence des manufacturiers américains.

Au niveau régional, l'activité manufacturière est surtout développée le long du couloir de la Beauce qui compte à lui seul 38 % des emplois manufacturiers de même que 35 % des entreprises manufacturières. Les MRC de l'Amiante, Desjardins, des Chutes-de-la-Chaudière et de Lotbinière s'accaparent également une part relativement importante des emplois et des établissements manufacturiers de sorte que l'ouest de la région est davantage industrialisé que la partie est. Les MRC de Bellechasse et de Montmagny recèlent par ailleurs un potentiel industriel intéressant.

La répartition de l'emploi selon la taille des entreprises montre que la situation de la région Chaudière-Appalaches diffère à bien des égards de la moyenne québécoise. Selon les statistiques de 1985, 50 % de l'emploi manufacturier dans Chaudière-Appalaches était attribuable aux PME (moins de 100 employés) comparativement à 32 % pour le Québec. La part de l'emploi attribuable aux grandes entreprises (100 à 499 employés) représente quant à elle 36 % de l'emploi manufacturier par rapport à 24 % pour le Québec. Enfin, la part des emplois générés par les très grandes entreprises (plus de 500 employés) est comparativement beaucoup moins importante que la moyenne québécoise; 14 % par rapport à 44 % pour le Québec.

Bien que le rôle joué par les PME demeure très important, les grandes entreprises occupent elles aussi une place essentielle dans l'économie régionale. La plupart sont contrôlées par des entrepreneurs issus du milieu et contribuent à assurer une certaine stabilité économique à la région.

Au chapitre des exportations, les statistiques disponibles indiquent un niveau d'activités plus faible que celui du Québec. Au total, 49 % des expéditions des manufacturiers exportateurs de la région sont destinées à l'étranger comparativement à 54 % pour le Québec. Les exportations sont d'ailleurs davantage dirigées vers le reste du Canada qu'à l'extérieur du pays.

Cet écart tient principalement du fait que beaucoup de produits fabriqués sont davantage conçus en fonction de la demande interne.

Malgré son dynamisme et un fort degré de diversification, l'industrie manufacturière de la région recèle certaines faiblesses. Entrepreneurs et investisseurs doivent s'attaquer à un certain nombre de problèmes dont le rajeunissement de la base industrielle, l'ouverture aux marchés extérieurs, l'introduction de la haute technologie dans le processus de production de même que la recherche et le développement de concepts de fabrication plus concurrentiels. Le développement d'un secteur tertiaire régional générateur de nouvelles technologies et l'amélioration des programmes de formation destinés à accroître le niveau de spécialisation de la main-d'œuvre constituent aussi des priorités pour l'avenir du secteur manufacturier.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

- développement de l'esprit entrepreneurial particulièrement dans la partie moins industrialisée de la région;
- consolidation, expansion et modernisation des entreprises existantes;
- augmentation et amélioration des infrastructures de démarrage d'entreprises manufacturières (parcs industriels, motels industriels, incubateurs, etc.);
- augmentation de l'aide financière gouvernementale accordée aux corporations de développement économique;
- diversification et rajeunissement de la base industrielle en misant notamment sur la qualité de la fabrication des produits et de la gestion des entreprises, le développement technologique, la formation de la main-d'œuvre et le développement des activités d'exportation;
- développement d'activités de recherche régionales;
- développement d'un secteur tertiaire-moteur générateur de technologies nouvelles et de services spécialisés aux entreprises.

Recherche et développement

La problématique

Le réseau des établissements d'enseignement supérieur est un élément majeur du système scientifique et technologique

du Québec. La région Chaudière-Appalaches ne possède cependant aucun établissement universitaire, limitant ainsi la recherche à ce niveau. Certains projets sont toutefois menés avec des entreprises de la région par l'intermédiaire de l'Université Laval et des constituantes de l'Université du Québec, en collaboration avec le centre des études universitaires Beauce-Appalaches.

Il y a dans la région Chaudière-Appalaches deux collèges qui possèdent des centres de recherche et développement. Ces deux organismes concentrent leurs activités sur la recherche appliquée, l'aide technique à l'entreprise, l'information, l'animation et la formation sur mesure. Avec des budgets respectifs d'environ 1 200 000 $ par année et une quarantaine d'employés au total, ces centres sont extrêmement importants pour le développement technologique de la région. Ils font face cependant à certains problèmes dont celui du renouvellement de leurs équipements pour demeurer à l'avant-garde dans leur domaine. Ils ont également un problème de reconnaissance qui empêche leurs entreprises-clients de bénéficier des mêmes avantages fiscaux consentis lorsqu'ils contractent avec les universités. D'autres centres spécialisés ont également des activités dans la région bien que situés hors de celle-ci.

Pour leur part, les gouvernements du Québec et du Canada n'ont pas de centres de recherche sur le territoire. La région peut bénéficier par contre de la proximité de nombreux centres de recherche.

La majorité des entreprises manufacturières répertoriées de la région se situe dans les catégories des industries à faible et moyenne intensité technologique.

Actuellement une soixantaine d'entreprises de la région Chaudière-Appalaches feraient de la recherche et du développement. Ces entreprises œuvrent dans quinze secteurs manufacturiers et emploient environ 280 personnes/année en recherche et développement. Les secteurs où la recherche et le développement seraient les plus importants en terme de personnes/année impliquées sont, respectivement, le matériel de transport, les plastiques, le meuble, la machinerie et les produits électriques et électroniques.

Bien qu'il existe des activités de recherche et de développement dans certaines entreprises régionales, les besoins sont toutefois considérables au niveau principalement du transfert technologique et de la formation de la main-d'œuvre.

Commerce et services

La problématique

La région Chaudière-Appalaches possède un réseau développé d'établissements commerciaux. Malgré ce fait, la population effectue une part importante de ses achats à l'extérieur de la région. L'existence sur le territoire du Québec métropolitain de centres commerciaux à rayonnement régional et supra-régional, explique tant le caractère attractif de cette région que la difficulté pour les commerçants de Chaudière-Appalaches à satisfaire la demande des consommateurs.

Les commerces de la région visent principalement à répondre à la demande de consommation quotidienne et locale. Ainsi l'absence d'infrastructures commerciales à caractère régional sur le territoire Chaudière-Appalaches permet de mieux saisir la dynamique de consommation de la population régionale. De plus, les habitudes d'achat étant bien ancrées, la construction d'équipements régionaux ne pourrait à elle seule être garante d'un changement de ces pratiques.

La région est bien dotée au niveau de certains services à la population. En effet, les services de consommation courants se retrouvent bien répartis sur l'ensemble du territoire de la région Chaudière-Appalaches. On dénote toutefois une faiblesse pour les services spécialisés et services gouvernementaux et para-gouvernementaux tant pour la population que pour les entreprises.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— augmenter l'offre des services de base et spécialisés;

— consolider les pôles et centres commerciaux existants;

— favoriser la consommation des produits et services régionaux;

— promouvoir l'achat local et régional.

Secteur loisir

La problématique

La grande majorité des citoyens considèrent le loisir comme un élément de plus en plus essentiel à leur qualité de vie.

Que ce soit pour leurs loisirs sportifs et surtout leurs loisirs culturels ou de plein-air, il reste cependant de nombreuses

limites aux pratiques accessibles aux populations du territoire, surtout dans les localités éloignées des centres régionaux.

De plus, le loisir est encore trop souvent conçu comme une façon d'amuser les jeunes et les enfants, en laissant pour compte les besoins de groupes comme les adolescents, les retraités ou l'entité familiale.

Au niveau des loisirs, les municipalités œuvrent aussi à l'organisation et au développement d'activités récréatives. L'engagement des municipalités se situe à des niveaux très variables. Alors que 41 municipalités sont dotées d'un service de loisirs, on estime que seulement la moitié des 143 autres localités sont impliquées dans l'offre de loisirs. Dans ce contexte, il apparaît essentiel que les municipalités participent financièrement à l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens au niveau des loisirs.

Plus que toute autre, c'est la contribution du bénévolat qui rend accessible certains loisirs à une partie de la population. Sans bénévolat, pas de loisir et ce, peu importe la dimension de la communauté. Mais le bénévolat est en crise, essoufflé, abandonné par l'État et par certaines localités.

En matière d'équipements sportifs et récréatifs, de nombreux besoins se manifestent toujours. Alors que certains équipements exigeraient des travaux d'entretien majeurs, le réseau d'équipements régionaux polyvalents, spécialement dans les domaines du loisir culturel et du loisir de plein-air, est incomplet. Si on peut constater un sous-développement des équipements légers dans les petites localités, il faut également constater un problème de sous-utilisation des arénas. Il faudrait tirer leçon du mode de développement anarchique qui a prévalu à l'implantation des arénas sur le territoire.

En ce qui concerne les rivières, il faut bien admettre que l'amélioration de la qualité de l'eau constitue un défi tel qu'il n'est pas permis d'envisager leur vocation récréative à court ou moyen terme. Même à long terme, leur bas niveau en haute saison pose des problèmes dont les solutions techniques sont si coûteuses qu'elles ne pourront sans doute pas faire l'objet de choix rationnels de développement.

L'accès public aux lacs pour des fins récréatives est par ailleurs insatisfaisant. Les zones de propriété publique sont limitées et leur aménagement est pour le moins incomplet. Il s'agit peut-être là de l'un des domaines où des besoins pourraient se manifester sur une très large échelle dans la population.

Les rives et les îles du Saint-Laurent présentent un potentiel immédiat pour le nautisme et les loisirs d'interprétation; la

dimension aquatique devant pour sa part attendre le fruit des efforts de dépollution en cours de réalisation.

Axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— améliorer le réseau d'équipements existants et développer leur polyvalence, plus particulièrement celle des arénas;

— consolider le réseau d'équipements régionaux pour les localités de plus de 3 000 habitants et favoriser leur développement, particulièrement pour les équipements culturels, touristiques et communautaires;

— soutenir la mise en place d'équipements légers et de petits centres communautaires polyvalents et ce, particulièrement pour les localités éloignées des centres régionaux;

— poursuivre l'effort d'implantation des parcs régionaux, des parcs linéaires et des équipements de plein-air;

— rendre accessible à la population des plans d'eau pour les activités nautiques et aquatiques et assurer l'amélioration de leur qualité;

— valoriser et soutenir davantage les bénévoles en loisirs en facilitant leur accès à l'assistance professionnelle et aux outils de formation existants;

— privilégier tout projet axé sur l'offre d'activités de loisirs aux clientèles suivantes:

  • familles;
  • adolescents;
  • personnes âgées;
  • personnes handicapées;

— protéger et renouveler la faune aquatique et terrestre et développer l'accessibilité aux activités reliées aux habitats fauniques;

— favoriser une plus grande concertation scolaire -municipale et intermunicipale, dans l'implantation et l'utilisation des équipements de loisirs.

Secteur mines et minéraux

La problématique

La région Chaudière-Appalaches dispose d'une quantité imposante de substances minérales de toutes sortes.

Comme la majorité des minerais identifiés dans la région Chaudière-Appalaches ont des applications industrielles spécialisées et spécifiques (minéraux industriels, magnésium, chrome, etc.), il est évident que le développement d'un marché permettant une exploitation commerciale de telles richesses nécessite des investissements de recherche et développement considérables.

Pour mettre en valeur une substance minérale, l'exploitant doit connaître exactement les caractéristiques techniques qu'exigent les différents utilisateurs pour la fabrication de leur produit. Or, il y a très peu d'utilisateurs qui consomment une grande quantité de matière première provenant de substances minérales. Le producteur fait face à un marché composé de plusieurs clients pour qui la qualité requise varie. Afin de rencontrer ces normes, le producteur doit présenter un produit capable de rencontrer la plus forte exigence imposée par un de ces clients afin d'éviter constamment d'ajuster sa ligne de production. Sachant aussi que la concentration et la purification d'une substance minérale dépend de la nature du minerai, les méthodes employées sont susceptibles de varier considérablement d'une exploitation à l'autre. Il est essentiel d'effectuer une étude préliminaire sur chaque minérai industriel avant de l'exploiter commercialement.

Pour exploiter commercialement une ressource minérale, il faut connaître exactement la nature du minerai, la quantité exploitable, la technologie de concentration et de purification de chaque minerai et les normes de qualité exigées par les utilisateurs.

La diversification des substances minérales nous incite à penser que la mise en valeur de ces ressources sera l'œuvre de plusieurs intervenants dont la dimension pourrait être considérée comme une PME.

Jusqu'à maintenant, les ressources minérales ont toujours été exploitées par de très grandes entreprises qui possédaient partiellement l'infrastructure capable de subvenir entièrement à leurs besoins. Dorénavant, à quelques exceptions près, ce ne sera plus le cas. Dans la région et pour ce secteur en particulier, il importe de trouver l'élément déclencheur capable d'unifier les forces vives du milieu pour provoquer une relance dans la production et l'utilisation de ces substances minérales.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

— consolider les entreprises déjà existantes;

— implanter de nouvelles entreprises dans la région;

— favoriser l'accès à l'information pour les différents intervenants du secteur minéral par la mise en place d'un centre d'information sur les substances minérales;

— favoriser une meilleure évaluation des ressources minérales par l'exploration dans la région Chaudière-Appalaches.

Secteur municipal

La problématique

La population de la région Chaudière-Appalaches (356 775 habitants en 1986) représente 5,5 % de la population du Québec. Elle est répartie dans 184 municipalités, elles-mêmes regroupées en onze municipalités régionales de comté.

La structure urbaine est marquée par une forte concentration dans la zone Desjardins — Chutes-de-la-Chaudière avec plus de 100 000 habitants. Les autres agglomérations urbaines majeures sont Thetford-Mines avec 31 000 habitants et Saint-Georges avec 21 000. Les villes de Montmagny avec 12 000 habitants, de Sainte-Marie-de-Beauce avec 10 000 et la zone de Lac-Etchemin avec 5 000 habitants complètent le réseau des pôles de 5 000 habitants et plus.

Malgré une croissance démographique régionale, les MRC de la Côte-du-Sud et celles de l'arrière-pays sont touchées par une décroissance démographique et le vieillissement de la population.

Au niveau du secteur municipal, les préoccupations majeures concernent principalement l'amélioration de la qualité de vie de la population. Plusieurs interventions municipales ont des effets directs sur chacun des citoyens et sur l'activité économique et sociale en général. Ainsi, le déneigement, l'éclairage des rues, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, l'organisation des loisirs, la mise sur pied de parcs industriels, l'aménagement du territoire, etc., représentent certaines de ces responsabilités. Par contre, la quasi-totalité de ces services dépend directement des disponibilités budgétaires de chacune des corporations municipales concernées, provoquant de grandes disparités au niveau des équipements et activités offerts sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de la capacité financière limitée des municipalités, certains secteurs du territoire ont des infrastructures (aqueduc, égoût, rue, éclairage) déficientes, inadéquates et dans un état de détérioration avancée.

Une revitalisation économique de secteurs commerciaux, par la prise en charge des gens du milieu, a contribué à des

actions positives en ce domaine, mais les efforts demeurent insuffisants.

L'assainissement des eaux usées n'est pas complété dans de nombreuses municipalités. Par ailleurs, les rejets d'eaux usées domestiques sans traitement des résidences isolées en milieu rural constituent une autre source de pollution. Il est donc urgent d'entreprendre un programme de traitement pour les eaux usées des résidences isolées.

De plus, aucun endroit n'est souvent disponible pour disposer des boues de fosses septiques et des stations d'épuration ainsi que les boues industrielles.

Les inondations constituent également une préoccupation majeure des municipalités riveraines. Ces inondations nuisent au développement régional en causant des dommages matériels très importants et parfois en mettant en péril la sécurité des personnes. Ces inondations constituent une limite importante au développement des industries, des commerces et des services.

La rareté des plans d'eau, leur pollution et l'inaccessibilité ainsi que la dégradation des berges sont autant de problèmes qui limitent l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives, de villégiature et touristiques. Ces problèmes majeurs diminuent la qualité du milieu de vie, l'activité économique et limitent d'autant le développement de la région.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus :

- amélioration des infrastructures et des services municipaux en tenant compte de la capacité à payer des municipalités ;
- amélioration du réseau routier ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- respect de l'autonomie municipale ;
- mise en valeur du territoire (tourisme, patrimoine, culture, loisirs, etc.).

Secteur santé et services sociaux

La problématique

Compte tenu des problématiques et compte tenu de l'impact des décisions concernant les autres secteurs d'activités sur l'état de santé et de bien-être de la population, le réseau socio-sanitaire doit tout d'abord être vigilant face à ces secteurs

et tenter d'influencer leurs décisions. Une population en santé est la première ressource d'une région.

Par ailleurs, la région Chaudière-Appalaches comporte des zones en difficulté qui rencontrent des problèmes de développement. Ces zones se concentrent surtout dans les municipalités situées au sud des MRC L'Islet, Montmagny et Bellechasse. Pour sa part, la population de la MRC Les Etchemins est une des plus en difficulté au Québec. Ce sont donc des populations vulnérables qu'il importe de supporter et pour lesquelles il faut chercher à réduire les inégalités.

La convergence des efforts déployés par les intervenants de la région Chaudière-Appalaches en matière de santé et de bien-être permet d'établir les axes prioritaires de développement et de tracer la voie à suivre pour les prochaines années afin de favoriser l'accessibilité locale et régionale aux services requis par la population.

Les axes de développement

À cet égard, les axes de développement suivants sont proposés, lesquels sont conséquents aux priorités du secteur sociosanitaire :

— la réduction des inégalités quant aux conditions d'accès à la santé et au bien-être, en encourageant le développement de ressources dans les MRC où la population est la plus défavorisée ;

— le développement de services en santé mentale contribuant à maintenir les citoyens dans leur milieu de vie ;

— le support dans leur milieu de vie aux personnes en perte d'autonomie, suite au vieillissement ou à un handicap physique, psychique ou sensoriel ;

— le développement de la prévention et de la promotion de la santé en fonction d'objectifs visant à atténuer les problèmes reconnus prioritaires ;

— le support aux groupes communautaires et le développement de nouveaux groupes au niveau des territoires non pourvus ou encore dans des champs d'intervention non couverts, incluant un financement leur assurant une permanence pour leur organisation ;

— le développement de ressources assurant une accessibilité locale ou régionale à des services de base, tels :

  • les services externes en adaptation et réadaptation ;

  • les services assurant une réponse adéquate et continue aux problèmes courants de la population ;

- l'attraction de médecins spécialistes, particulièrement dans les centres hospitaliers situés dans la Beauce, l'Amiante et Montmagny.

Secteur tourisme

La problématique

La région Chaudière-Appalaches dispose d'atouts uniques pour contribuer au développement de l'industrie touristique québécoise. La région doit cependant tirer profit de ses avantages distinctifs pour se doter d'attraits et d'équipements touristiques viables. Ses avantages ont trait notamment à sa position charnière par rapport aux principaux circuits touristiques de l'Est de l'Amérique, à sa situation frontalière et de porte d'entrée à la destination internationale de Québec ainsi qu'aux potentiels majeurs de son milieu maritime dont l'archipel de L'Isle-aux-Grues, incluant le parc historique national de Grosse-Ile qui est apte à constituer un produit d'appel pour la clientèle d'agrément internationale.

Les potentiels lacustres, fauniques et montagneux, sans être uniques, présentent également des opportunités de développement intéressantes pour les activités de plein-air. La présence et l'accessibilité à un patrimoine naturel, humain et bâti exceptionnel, à proximité des centres urbains, s'ajoutent aux particularités de la région.

Un des éléments fondamentaux qui caractérisent la problématique du tourisme dans Chaudière-Appalaches réside dans le statut conféré à la région sur le plan des ententes de développement régional. Il est inéluctable que ce vacuum des investissements publics dans l'industrie touristique de Chaudière-Appalaches a affecté la concurrentialité des entreprises régionales les obligeant à supporter seules les investissements pour le développement des équipements touristiques.

Ironiquement, ce handicap aura contribué à l'émergence de toute une lignée d'entrepreneurs autonomes, campant ainsi les fondations sur lesquelles toute industrie digne du nom doit s'appuyer. Toutefois, le développement touristique ne pourra se poursuivre avec la seule intervention de l'entrepreneuriat local et régional.

Les axes de développement

L'objectif général de développement à poursuivre consiste à promouvoir la région auprès des touristes d'agrément et d'accroître ainsi les retombées économiques.

Pour atteindre cet objectif général, il apparaît essentiel que les actifs correspondent aux axes suivants:

- créer une structure de base forte (pôles, attractions, hébergement, restauration, circuits) de l'espace touristique;
- offrir un produit authentique, complet et polyvalent;
- ajuster l'offre en fonction de la demande;
- assurer la concertation entre les différents intervenants;
- mettre en marché l'offre régionale en fonction de grands ensembles géographiques (c'est-à-dire les zones Rive-Sud de Québec, Côte-du-Sud, Beauce-Appalaches et l'Amiante) distincts mais complémentaires sur le plan touristique et ce, auprès de clientèles spécifiques;
- structurer la commercialisation des produits touristiques de la région en fonction du nouveau plan stratégique du ministère du Tourisme.

Secteur transport

La problématique

Le réseau de communications de la région Chaudière-Appalaches est principalement caractérisé par les transports routier et ferroviaire, ce dernier mode de transport étant toutefois en perte d'importance. Il y a également les importantes infrastructures portuaires de Lévis-Lauzon qui font partie intégrante du port de Québec. Quant aux infrastructures de transport aérien, elles sont nombreuses mais à vocations locale et régionale.

La région Chaudière-Appalaches, tout en étant dotée d'un réseau de transport routier développé, démontre des faiblesses et des manques au niveau des autres infrastructures. Au niveau maritime, les quais situés le long du St-Laurent se retrouvent dans un état de dégradation plus ou moins avancé.

Certains pôles économiques régionaux sont dépourvus de moyens de communications satisfaisants pour favoriser leur croissance socio-économique.

Les axes de développement

Les axes de développement suivants ont été retenus:

- la consolidation et l'amélioration du réseau routier à plusieurs niveaux;

- la construction de nouveaux liens pour répondre à des besoins régionaux ponctuels;
- l'amélioration des liens est-ouest et nord-sud vers la frontière américaine;
- l'amélioration des liens actuels vers la rive nord;
- des investissements pour améliorer les pistes d'aéroports;
- des investissements dans l'entretien des quais;
- l'aménagement des pistes cyclables.

Annexe II

Fiches techniques des engagements

VOLET I

Projets dont la responsabilité et la réalisation sont partagées entre les partenaires à l'entente régionale de développement

Fiche technique des engagements

Titre :
Service de promotion et de commercialisation des produits de l'érable (MRC Beauce-Sartigan)

Description :
Embauche d'un agent de commercialisation au détail des produits de l'érable.

Promoteur :
Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**23 700 $**
MAPAQ	**23 700 $**
Autres	**23 700 $**
TOTAL	**71 100 $**

Remarques ou conditions :
La contribution du MAPAQ est conditionnelle à la participation de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, pour un montant de 23 700 $.

Fiche technique des engagements

Titre :
Usine de déshydratation de la luzerne (MRC Les Chutes-de-la-Chaudière)

Description :
Ce projet vise à mettre en place une usine de déshydratation de luzerne utilisant des technologies connues et disponibles. Pour garantir les approvisionnements de l'usine, les promoteurs feront la culture des 1 500 acres nécessaires.

Promoteur :
Compagnie 2551-4415 Québec inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	1 472 100 $
MAPAQ	400 000 $
Autres	517 300 $
TOTAL	**2 389 400 $**

Remarques ou conditions :
Le Ministère répond par le Programme d'aide aux entreprises du secteur bio-alimentaire à la condition que le projet respecte tous les critères d'admissibilité. Pour bénéficier dudit programme, le promoteur devra entre autres garantir au MAPAQ la suffisance, la régularité et la qualité de l'approvisionnement, préciser l'accessibilité à un marché d'exportation en y obtenant les manifestations d'intérêt et fournir des états financiers actuels et pro forma.

Fiche technique des engagements

Titre:
Opérationalisation du plan de consolidation de l'agriculture dans les Appalaches (MRC Les Etchemins)

Description:
Le projet vise à relancer l'agriculture de la zone appalachienne. Il comporte 3 volets:

Volet I: Agent de projet (mise à disponibilité d'une ressource professionnelle par le MAPAQ)
Volet II: Consolidation des productions laitière, bovine et acéricole
Volet III: Mise en place de mesures favorisant des services communs

Promoteurs:
Fédérations de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Beauce, Lévis, Bellechasse et Côte-du-Sud

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement:

VOLET I

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
MAPAQ	75 000 $	75 000 $	75 000 $
TOTAL		**225 000 $**	

VOLET II

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteurs	400 000 $	400 000 $	400 000 $
MAPAQ	420 000 $	420 000 $	420 000 $
TOTAL		**2 460 000 $**	

VOLET III

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteurs	70 000 $	70 000 $	70 000 $
MAPAQ	30 000 $	30 000 $	30 000 $
TOTAL		**300 000 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement de l'agriculture biologique (MRC L'Islet)

Description :
Projet de quatre ans, comprenant sept (7) volets :

Volet I : Formation
Volet II : Création d'une banque de terres
Volet III : Mise en valeur des terres
Volet IV : Aide à l'investissement
Volet V : Compostage
Volet VI : Aide au développement des marchés

Promoteur :
Union des producteurs agricoles (UPA) de la Côte-du-Sud

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

VOLET I

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Volet I : La formation sera dispensée par l'Institut de technologie agricole

VOLET II, III ET IV

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Volet II, III et IV : Le Ministère répondra par ses programmes réguliers.

VOLET V

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Volet V : Programme PAAGF du ministère de l'Environnement

Fiche technique des engagements

VOLET VI

Plan de financement:
à déterminer

Remarques ou conditions:
Volet VI: Sera traité par la Fédération d'agriculture biologique du Québec

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a élaboré un plan de développement intégré en agriculture biologique, annoncé le 29 août 1989. Plusieurs demandes pourront être couvertes par ce plan.

Titre:
Pavillon de jugement (MRC Lotbinière)

Description:
Réaménagement d'un pavillon pour jugement d'animaux à l'exposition agricole de Saint-Agapit.

Promoteur:
La Société d'agriculture du comté de Lotbinière

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur	**183 000 $**
Autres	**450 000 $**
TOTAL	**633 000 $**

Remarques ou conditions:
La contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est conditionnelle à la participation du gouvernement fédéral.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement de la fromagerie de l'Isle-aux-Grues (MRC Montmagny)

Description :
Volet I : Agrandissement de l'usine
Volet II : Récupération et traitement des résidus industriels

Promoteur :
Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

VOLET I

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Lorsque le promoteur aura déposé son projet, il fera l'objet d'une analyse au sein des différents ministères.

La participation gouvernementale est conditionnelle à la réalisation du Volet II.

VOLET II

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
L'analyse du dossier se poursuit à l'intérieur des ministères concernés.

Fiche technique des engagements

Titre :
Expansion de l'exposition du Bassin de la Chaudière (MRC Nouvelle-Beauce)

Description :
Construction d'un bâtiment en annexe à l'aréna existant.

Promoteur :
Corporation de l'exposition du Bassin de la Chaudière inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	105 000 $	
MAPAQ	55 000 $	55 000 $
Autres	37 000 $	
TOTAL	**252 000 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre de démonstration et d'expertise agricole (MRC Robert-Cliche)

Description :
Implantation d'un réseau de fermes de référence, mise à disponibilité de ressources humaines pour organiser et coordonner les diverses activités d'information, location de locaux et d'équipements pertinents.

Promoteur :
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le Ministère répondra par ses programmes réguliers.

Une entente globale portant sur le transfert technologique pourrait être signée en début de l'exercice financier 1990-1991.

Fiche technique des engagements

Titre :
Agrément de la Société des archives historiques de la région de l'Amiante (MRC L'Amiante)

Description :
Agréer la Société des archives historiques de la région de l'Amiante.

Promoteur :
Société des archives historiques de la région de l'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le ministère des Affaires culturelles accepte de répondre favorablement à la demande d'agrément de la Société des archives historiques de la région de l'Amiante lors de l'exercice financier 1990-1991 et de participer à son fonctionnement à compter de cet exercice, à condition qu'elle satisfasse aux exigences nécessaires à son agrément.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement du Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante (MRC L'Amiante)

Description :
Relocalisation du musée.

Promoteur :
Société minéralogique de la région de l'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le ministère des Affaires culturelles est d'accord, en principe, avec la relocalisation du musée. Toutefois, l'implication du Ministère dans ce projet est conditionnelle à ce que :

- **le Musée fasse la preuve qu'il pourra assumer avec le milieu la différence entre les coûts du projet et la participation gouvernementale établie selon les normes du Programme d'aide financière aux équipements culturels ;**
- **le Musée donne les garanties qu'il pourra assumer sa part du budget de fonctionnement ;**
- **le gouvernement fédéral s'engage à participer pour une somme équivalente à celle du gouvernement provincial.**

Une fois ces conditions remplies, le Ministère pourra considérer ce projet dans le cadre de sa planification financière sous réserve de ses disponibilités financières.

Fiche technique des engagements

Titre:
Centre culturel régional Beauce-Sartigan (MRC Beauce-Sartigan)

Description:
Volet I: Bibliothèque et centre d'expositions
Volet II: Centre d'interprétation pour enfants

Promoteur:
Corporation du centre culturel et communautaire régional de Beauce-Sartigan

VOLET I

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement:

	1991-1992
Promoteur	629 020 $
MAC	1 160 175 $
TOTAL	**1 789 195 $**

Remarques ou conditions:
Le ministère des Affaires culturelles entend accorder au centre d'exposition de Saint-Georges le statut d'institution muséale reconnue d'intérêt culturel. Cependant, cette reconnaissance est conditionnelle à la définition d'un mandat précis en regard des objectifs visés et des activités pour ce centre, à l'établissement d'une programmation dont les actitivités sont compatibles avec le mandat, à la clarification du mode de gestion et de l'infrastructure administrative en regard des activités normalement programmées par un centre d'exposition professionnel et à la démonstration de la viabilité du fonctionnement du centre, notamment par la présentation d'un budget équilibré.

VOLET II

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement:

	1991-1992
Promoteur	177 031 $
MLCP	153 729 $
Autres	168 000 $
TOTAL	**498 760 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Maison de la culture de Lévis-Lauzon (MRC Desjardins)

Description :
Implanter à Lévis-Lauzon une maison de la culture comprenant une bibliothèque et un centre d'exposition.

Promoteur :
Ville de Lévis-Lauzon

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	**2 583 912 $**
MAC	**2 170 000 $**
TOTAL	**4 753 912 $**

Remarques ou conditions :
La contribution du ministère des Affaires culturelles de 2 170 000 $ comprend une somme de 1 749 000 $ pour la réalisation de la bibliothèque et une somme de 421 000 $ pour le centre d'exposition.

Le ministère des Affaires culturelles entend accorder au centre d'exposition de Lévis-Lauzon le statut d'institution muséale reconnue d'intérêt culturel. Cependant, cette reconnaissance est conditionnelle à la définition d'un mandat précis au regard des objectifs visés et des activités pour ce centre, à l'établissement d'une programmation dont les activités sont compatibles avec le mandat, à la clarification du mode de gestion et de l'infrastructure administrative au regard des activités normalement programmées par un centre d'exposition professionnel et à la démonstration de la viabilité du fonctionnement du centre, notamment par la présentation d'un budget équilibré.

L'implication du ministère des Affaires culturelles dans la construction du centre d'exposition est toutefois conditionnelle à ce que la Ville de Lévis-Lauzon donne l'assurance qu'elle assumera entièrement les coûts de fonctionnement.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement et consolidation du réseau des bibliothèques affiliées (Région 12)

Description :
Développer et consolider le réseau de la B.C.P. par la rénovation, l'amélioration ou la construction de bibliothèques affiliées.

Promoteur :
Bibliothèque centrale de prêt de Québec

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Promoteur	160 800 $	512 405 $	512 405 $	512 420 $
MAC	80 400 $	262 560 $	262 560 $	262 565 $
OPDQ	80 400 $	275 275 $	275 275 $	275 280 $
TOTAL		**3 472 345 $**		

Remarques ou conditions :
La gestion sera réalisée par un comité tripartite formé du ministère des Affaires culturelles, de l'Office de planification et de développement du Québec et de la Bibliothèque centrale de prêt de Québec. Le comité aura pour mandat d'analyser les projets présentés, d'assurer la gestion du fonds et de coordonner les opérations selon les critères, normes et procédures du Programme d'aide financière aux équipements culturels.

La part gouvernementale représentera 50 % du coût de chacun des projets sauf pour les cinq dossiers de la MRC L'Islet où la participation gouvernementale sera de 55 %.

Fiche technique des engagements

Titre:
Reconstitution du Moulin du Portage (MRC Lotbinière)

Description:
Volet I: Compléter la rénovation extérieure du Moulin du Portage
Volet II: Étude de vocation

Promoteur:
Société des amis du Moulin du Portage inc.

VOLET I

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur	24 000 $
MAC	16 000 $
TOTAL	**40 000 $**

VOLET II

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement:

	1990-1991
OPDQ	20 000 $
TOTAL	**20 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Maison de la culture de Saint-Joseph-de-Beauce (MRC Robert-Cliche)

Description :
Rénover le vieux couvent de Saint-Joseph-de-Beauce pour y loger la bibliothèque inter-municipale, le centre régional d'archives et le Musée Marius-Barbeau.

Promoteur :
Ville de Saint-Joseph

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :

	1991-1992	1992-1993
Promoteur	571 700 $	
MAC	1 262 900 $	
OPDQ	610 340 $	652 560 $
TOTAL	**3 097 500 $**	

Remarques ou conditions :
Le Musée Marius Barbeau sera accrédité par le ministère des Affaires culturelles lorsque les travaux d'aménagement auront été complétés. Cette accréditation est conditionnelle à ce que le musée précise le concept muséologique, en accord avec sa vocation de musée d'histoire et apporte les détails sur sa programmation et sur l'aménagement des espaces. L'accréditation du musée est aussi conditionnelle à la présentation d'une structure financière conforme aux normes établies par le Ministère.

Le ministère des Affaires culturelles accepte aussi de considérer de façon prioritaire la demande d'agrément du centre d'archives, lorsque les travaux de réaménagement seront complétés, et de participer financièrement à son fonctionnement conditionnellement au respect, par le centre d'archives, des conditions exigées pour son agrément.

Fiche technique des engagements

Titre :
Restauration des églises (MRC L'Islet)

Description :
Volet I : Restauration de l'église de L'Islet
Volet II : Restauration de l'église de Saint-Jean-Port-Joli
Volet III : Restauration de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies

Promoteurs :
Conseil de la fabrique de Notre-Dame-du-Bon-Secours de l'Islet
Conseil de la fabrique de Saint-Jean-Port-Joli
Conseil de la fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

VOLET I

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	**26 000 $**
MAC	**39 000 $**
TOTAL	**65 000 $**

VOLET II

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	**22 900 $**	**26 000 $**
MAC	**34 300 $**	**39 000 $**
TOTAL	**122 200 $**	

VOLET III

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**8 000 $**
MAC	**12 000 $**
TOTAL	**20 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Aménagement des places d'églises (MRC L'Islet)

Description :
Volet I : Aménagement de la place de l'église de l'Islet-sur-Mer
Volet II : Aménagement de la place de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies
Volet III : Aménagement de la place de l'église de Saint-Jean-Port-Joli
Volet IV : Étude à caractère historique

Promoteurs :
Volet I : Conseil de la fabrique de Notre-Dame-du-Bon-Secours de l'Islet
Volet II : Conseil de la fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies
Volet III : Conseil de la fabrique de Saint-Jean-Port-Joli
Volet IV : Les Conseils de fabrique

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

VOLET I

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	48 100 $
OPDQ	136 900 $
TOTAL	**185 000 $**

VOLET II

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	4 810 $
OPDQ	8 190 $
TOTAL	**13 000 $**

VOLET III

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	31 000 $
OPDQ	60 192 $
TOTAL	**91 192 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Aménagement des places d'églises (MRC L'Islet) (suite)

VOLET IV

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :	1990-1991
Promoteur	**6 000 $**
MAC	**24 000 $**
TOTAL	**30 000 $**

Titre :
Salle des Habitants (MRC L'Islet)

Description :
Volet I : Restauration du bâtiment historique
Volet II : Rénovation intérieure du bâtiment historique

Promoteur :
Corporation municipale de l'Islet-sur-Mer

VOLET I

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Affaires culturelles

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**53 200 $**
MAC	**79 800 $**
TOTAL	**133 000 $**

VOLET II

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**37 700 $**
OPDQ	**107 300 $**
TOTAL	**145 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Défi Éducation Beauce-Appalaches (MRC Beauce-Sartigan)

Description :
Sensibilisation et animation, par les organismes scolaires du milieu, en vue d'élever le niveau de scolarisation de la population de la MRC Beauce-Sartigan.

Promoteurs :
Commission scolaire des Érables
Commission scolaire des Cèdres
Commission scolaire Langevin
Commission scolaire régionale Chaudière

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Éducation

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteurs	97 904 $	97 904 $	97 904 $
MEQ	100 000 $	100 000 $	100 000 $
Autres	122 096 $	122 096 $	122 096 $
TOTAL		**960 000 $**	

Remarques ou conditions :
Respect des normes du Programme d'alphabétisation et de développement régional.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre de formation spécialisé en agrotechnique (MRC Bellechasse)

Description :
Conformément aux programmes en agrotechnique autorisés dans le cadre de la formation professionnelle, assurer les aménagements et les améliorations (bâtisses et équipements) en vue de dispenser un enseignement de qualité.

Promoteurs :
Commission scolaire régionale Louis-Fréchette et l'Union des producteurs agricoles

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Éducation

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**107 000 $**
MEQ	**67 000 $**
TOTAL	**174 000 $**

Remarques ou conditions :
Aménagement et équipements en fonction des développements prévisibles dans ce secteur.

Fiche technique des engagements

Titre :
Ajout d'une salle communautaire et d'un centre de formation en arts d'interprétation à l'école Maribel (MRC Nouvelle-Beauce)

Description :
Construction d'un centre socio-culturel et communautaire incluant les facilités suivantes : gymnase (élèves du primaire et adultes), locaux de danse, de musique, de chant et de répétition, salle de réunion commune et différents locaux de services.

Promoteurs :
Commission scolaire Nouvelle-Beauce et la Corporation municipale de Sainte-Marie

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Éducation

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteurs	**360 000 $**
MEQ	**150 000 $**
OPDQ	**200 000 $**
TOTAL	**710 000 $**

Remarques ou conditions :
La participation gouvernementale est conditionnelle à l'approbation par le ministère de l'Éducation du projet révisé.

Fiche technique des engagements

Titre :
Implantation d'un réseau de base pour la gestion, le traitement et l'élimination des boues de fosses septiques et d'usines d'épuration en milieux rural et urbain (MRC L'Islet et MRC Nouvelle-Beauce)

Description :
Identification et localisation des sites favorables au dépôt, au traitement et à l'élimination des boues de fosses septiques et d'épuration.

Volet 1 : sur le territoire de la MRC L'Islet
Volet 2 : sur le territoire de la MRC Nouvelle-Beauce

Promoteurs :

Volet 1 : MRC L'Islet
Volet 2 : MRC Nouvelle-Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

VOLET I

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**50 000 $**
OPDQ	**50 000 $**
TOTAL	**100 000 $**

VOLET II

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**25 000 $**
OPDQ	**25 000 $**
TOTAL	**50 000 $**

Remarques ou conditions :
Le financement concerne les études requises pour identifier les sites adéquats. À l'égard des immobilisation, la contribution gouvernementale sera réévaluée à la Biennale, selon les résultats de l'étude. Le Gouvernement assumera 100 % des coûts des études si les solutions qui seront trouvées sont exportables à l'ensemble des régions du Québec.

Fiche technique des engagements

Titre :
Réduction des volumes, désodorisation, valorisation et gestion du lisier de porc (MRC Lotbinière)

Description :
Traiter du lisier par turgo-oxygénateur et par le procédé d'oligolyse et évaluer la valeur fertilisante comparativement au lisier non traité. Diminuer les volumes générés en éliminant les précipitations, en évaporant à l'aide de buses spéciales, en recyclant pour le lavage de la porcherie, la production de biomasse bactérienne pour l'alimentation animale.

Promoteurs :
Varisco Canada inc.
Le comité de gestion des lisiers de porc de la MRC Lotbinière
L'Université Laval

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
L'analyse du dossier se poursuit à l'intérieur du Ministère.

Fiche technique des engagements

Titre :
Mise en valeur de la rivière Chaudière à Beauceville (MRC Robert-Cliche)

Description :
Volet I : Barrage saisonnier
Volet II : Redressement de la rivière
Volet III : Aménagement d'un parc sur l'île

Promoteur :
Ville de Beauceville

VOLET I

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

Remarques ou conditions :
Reporté à la biennale.

VOLET II

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

Remarques ou conditions :
Reporté à la biennale.

VOLET III

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	51 111 $	51 111 $
MLCP	45 917 $	45 917 $
TOTAL	**194 056 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Plan triennal en matière environnementale pour le bassin du Haut Saint-François (MRC L'Amiante)

Description :
Volet 1 : Procéder à la classification des installations septiques et des rives des lacs
Volet 2 : Voir à faire enrayer la pollution engendrée par les pratiques d'élevage de porcs en favorisant la mise en place d'infrastructures adéquates

Promoteurs :
Tourisme Amiante
Comité des orientations du parc de Frontenac

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

VOLET I

Plan de financement :

	1990-1991
OPDQ	**25 000 $**
TOTAL	**25 000 $**

Remarques ou conditions :
Le financement de 25 000 $ sera affecté à la réalisation d'une partie de l'analyse des installations septiques et des rives du lac à la Truite qui sert de prise d'eau potable à la ville de Thetford-Mines.

VOLET II

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteurs	**117 336 $**
MENVIQ	**176 000 $**
TOTAL	**293 336 $**

Fiche technique des engagements

Remarques ou conditions

Le Ministère entend prioriser les huit (8) producteurs agricoles déjà identifiés dans le bassin du Haut St-François pour 1990-1991 afin d'être traité dans le cadre du programme PAAGF. La participation financière des parties impliquées est basée sur l'évaluation moyenne des coûts pour la mise en place d'infrastructures d'entreposage adéquates soit 22 000 $ par producteur agricole pour le MENVIQ et 14 667 $ par producteur agricole pour chacun des promoteurs. Chacun des cas sera évalué après étude complète du dossier et doit répondre à l'ensemble des critères du programme.

Fiche technique des engagements

Titre :
Analyse des besoins de machineries et d'équipements forestiers (Région 12)

Description :
Réaliser une étude afin de déterminer, pour les dix (10) prochaines années, les besoins des propriétaires de boisés en ce qui a trait à la machinerie et l'équipement forestier.

Promoteur :
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	50 000 $
MER	50 000 $
Autres	50 000 $
TOTAL	**150 000 $**

Remarques ou conditions :
Le projet doit être accepté par F.E.R.I.C. et sujet en premier lieu à la participation du gouvernement fédéral d'un montant de 50 000 $.

Fiche technique des engagements

Titre :
Fabrication de produits de composites moulables à base de fibre de bois de feuillus (MRC L'Islet)

Description :
Fabrication d'un matelas de produits composites moulables à base de fibre de bois feuillus de trituration.

Promoteurs :
Matériaux Blanchet, Industries Maibec et Rexfor

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Reporté à la Biennale.
Rexfor recevra le mandat de poursuivre sa participation dans ce projet.

Fiche technique des engagements

Titre :
Fonds forestier pour la forêt privée (Région 12)

Description :
Contribution gouvernementale au fonds forestier actuellement financé par l'industrie et les propriétaire de boisés privés afin de combler leurs besoins d'information, de promotion et de sensibilisation dans le but d'augmenter la productivité des boisés privés.

Promoteur :
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	300 000 $
OPDQ	50 000 $
TOTAL	**350 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Consolidation d'une petite scierie de services (MRC Les Etchemins)

Description :
Construction d'une bâtisse pour aménager la scierie. Construction d'un garage pour assurer l'entretien et les réparations. Acquisition de machineries et d'équipements plus performants pour améliorer la productivité. Acquisition de matériel roulant pour la manutention et le transport des produits ainsi que la récupération des résidus.

Promoteur :
Scierie Bernard inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**241 100 $**
OPDQ (PRECEP)	**225 900 $**
Autres	**35 000 $**
TOTAL	**502 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Campus industriel régional (MRC L'Amiante)

Description :
Volet I : Agrandissement du Collège de la Région de l'Amiante
Volet II : Acquisition d'équipements dans les secteurs des minéraux industriels du centre spécialisé du Collège de la Région de l'Amiante
Volet III : Nouvelle construction

VOLET I

Promoteur :
Collège de la Région de l'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science évaluera l'opportunité d'inclure ce projet dans un prochain plan triennal des immobilisations.

VOLET II

Promoteur :
Collège de la région de l'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	**91 000 $**
OPDQ	**175 000 $**
TOTAL	**266 000 $**

Fiche technique des engagements

VOLET III

Promoteurs :
Société économique de la région de l'Amiante
Centre d'aide aux entrepreneurs de Thetford-Mines et de la région
Collège de la région de l'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
L'analyse du dossier se poursuit à l'intérieur des ministères concernés.

Fiche technique des engagements

Titre :
Expansion du réseau gazier de Gaz Métropolitain sur la rive sud de Québec (Région 12)

Description :
Projet comprenant trois phases et prévoyant le transport et la distribution du gaz naturel dans la région Chaudière-Appalaches.

Promoteur :
Gaz Métropolitain

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le gouvernement reconnaît l'intérêt de ce projet et son importance pour le développement socio-économique de la région. Aussi, le ministère de l'Énergie et ds Ressources prévoit suivre l'évolution de ce dossier et réévaluer les composantes additionnelles qui pourront s'ajouter ultérieurement.

Fiche technique des engagements

Titre :
Motel industriel Saint-Camille-de-Lellis (MRC Les Etchemins)

Description :
Construction d'un bâtiment industriel locatif ayant une superficie de 12 000 pieds carrés.

Promoteur :
Corporation municipale de Saint-Camille-de-Lellis

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**374 500 $**
OPDQ	**262 500 $**
TOTAL	**637 000 $**

Remarques ou conditions :
L'aide financière de l'OPDQ tient compte d'une modulation de 5 % prévue dans le plan d'action en matière de développement régional pour les MRC défavorisées.

Fiche technique des engagements

Titre :
Aménagement du parc industriel de Ville de L'Islet (MRC de L'Islet)

Description :
Implantation des infrastructures et équipements nécessaires à l'aménagement du parc industriel.

Promoteur :
Municipalité de Ville de L'Islet

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteur	60 000 $	20 000 $	20 000 $
OPDQ	20 000 $	100 000 $	153 000 $
TOTAL		**373 000 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Usine de tissage de Montmagny (MRC Montmagny)

Description :
Remplacement de 370 anciens métiers à tisser par 170 métiers à jets et ajout de 20 métiers à la fine pointe de la technologie.

Promoteur :
Consoltex Canada inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
La ventilation annuelle des dépenses dépend du moment d'acceptation du projet. Le scénario indiqué est celui réalisable à partir d'une aide accordée en vertu de l'Entente auxiliaire sur les projets industriels majeurs; en cas de refus, une aide spéciale de la SDI peut constituer une alternative.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre de formation et de développement pour l'industrialisation des composantes en construction (MRC Nouvelle-Beauce)

Description :
Étude de faisabilité pour la création d'un centre de formation et d'un centre de développement pour l'industrialisation des composantes en construction.

Promoteur :
Société d'expansion de Nouvelle-Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Plan de financement à déterminer en fonction du devis de l'étude à réaliser; financement via le programme Paasiq et selon ses règles.

Fiche technique des engagements

Titre :
Piscine intermunicipale et scolaire de Saint-Nicolas (MRC Les Chutes-de-la-Chaudière)

Description :
Construction d'une piscine intérieure semi-olympique.

Promoteur :
Comité intermunicipal et scolaire de la piscine de Saint-Nicolas

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteur	2 139 900 $		
OPDQ		230 000 $	230 000 $
TOTAL		**2 599 900 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement du centre récréatif de plein air Lévis-Lauzon (MRC Desjardins)

Description :
Réfection et agrandissement du chalet de ski actuel en vue d'en faire une salle à utilisation polyvalente.

Promoteur :
Gestion des centres récréatifs de Lauzon inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**192 600 $**
OPDQ	**128 400 $**
TOTAL	**321 000 $**

Remarques ou conditions :
Le montant de la subvention gouvernementale est conditionnel à la réalisation d'un projet minimum de 321 000 $.

Fiche technique des engagements

Titre :
Piscine régionale de la Côte-du-Sud (MRC Montmagny)

Description :
Construction d'une deuxième piscine comportant un bassin de 25 mètres de 8 couloirs.

Promoteur :
Ville de Montmagny

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Reporté à la Biennale.

Fiche technique des engagements

Titre :
Salle polyvalente à Beauceville (MRC Robert-Cliche)

Description :
Construction d'une salle polyvalente au terrain de golf de Beauceville.

Promoteur :
Club de golf de Beauceville inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Pian de financement :

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	167 000 $	
MLCP	50 000 $	
OPDQ	100 000 $	100 000 $
TOTAL	**417 000 $**	

Remarques ou conditions :
Le projet concerne la construction d'une salle polyvalente pour un total de 417 000 $ en accord avec les normes du programme PADEL 90-91.

Fiche technique des engagements

Titre:
Corridors récréo-touristiques de Chaudière-Appalaches (Région 12)

Description:
Planifier un développement intégré de corridors permettant des liens entre les schémas d'aménagement et les potentiels récréo-touristiques du territoire.

Promoteur:
Conseil des loisirs, régions de Québec et Chaudière-Appalaches

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement:
à déterminer

Remarques ou conditions:
Reporté à la Biennale.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre socio-culturel à Armagh (MRC Bellechasse)

Description :
Construction d'un centre socio-culturel abritant une salle communautaire et des locaux pour les organismes du milieu.

Promoteur :
Corporation municipale du village d'Armagh

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	**69 110 $**
MLCP	**141 000 $**
TOTAL	**210 110 $**

Remarques ou conditions :
Le volet bibliothèque est traité par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre du projet de la bibliothèque centrale de prêt.

Fiche technique des engagements

Titre :
Chalet des loisirs de Saint-Lazare (MRC Bellechasse)

Description :
Agrandissement du chalet des loisirs comprenant l'aménagement d'une grande salle et de deux salles de réunion pour les organismes du milieu.

Promoteur :
Loisirs de Saint-Lazare inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	**191 850 $**
OPDQ	**127 900 $**
TOTAL	**319 750 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre communautaire de Saint-Nérée (MRC Bellechasse)

Description :
Aménagement d'une salle communautaire, d'une salle de travail pour les organismes et d'un garage pour l'équipement de loisirs.

Promoteur :
Corporation municipale de Saint-Nérée

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1991-1992	1992-1993
Promoteur	40 000 $	16 000 $
MLCP	30 000 $	12 000 $
OPDQ	30 000 $	12 000 $
TOTAL	**140 000 $**	

Remarques ou conditions :
Le volet bibliothèque est traité par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre du projet de la bibliothèque centrale de prêt.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre communautaire de Saint-Michel (MRC Bellechasse)

Description :
Agrandissement de la salle communautaire pour relocaliser les organismes du milieu.

Promoteur :
Corporation municipale de Saint-Michel

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**146 113 $**
MLCP	**62 619 $**
TOTAL	**208 732 $**

Remarques ou conditions :
Le volet bibliothèque est traité par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre du projet de la bibliothèque centrale de prêt.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre communautaire et de diffusion culturelle à Saint-Pamphile (MRC L'Islet)

Description :
Aménagement d'un local pour la Maison des Jeunes et réaménagement de la salle d'animation culturelle.

Promoteur :
Ville de Saint-Pamphile

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	148 539 $
MLCP	150 000 $
OPDQ	72 807 $
TOTAL	**371 346 $**

Remarques ou conditions :
Le volet bibliothèque est traité par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre du projet de la bibliothèque centrale de prêt.

Fiche technique des engagements

Titre :
Station touristique Massif du Sud (MRC Bellechasse)

Description :
Amélioration et construction de pistes, traitement des eaux usées et système d'enneigement artificiel.

Promoteur :
Station touristique Massif du Sud

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**540 000 $**
MLCP	**630 000 $**
OPDQ	**180 000 $**
TOTAL	**1 350 000 $**

Remarques ou conditions :
Les conditions rattachées au versement d'une assistance financière gouvernementale sont les suivantes :

1. **Fournir des états financiers vérifiés pour la période ou l'exercice se terminant le 30 avril 1990. Ces états financiers devront être remis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) au plus tard le 11 juin 1990 et devront respecter les exigences des points 3 et 6.**
2. **Fournir des projections financières révisées pour les exercices 1991, 1992 et 1993. Ces projections financières révisées devront être accompagnées d'un rapport des vérificateurs et devront comprendre au moins les états suivants :**
   - **un état des résultats ;**
   - **un bilan ;**
   - **un état de l'évolution de la situation financière.**

   Les projections devront être soumises au MLCP au plus tard le 11 juin 1990.

3. Si le fonds de roulement est inférieur à 1,0 au 30 avril 1990, les actionnaires ou sociétaires devront investir les sommes nécessaires pour ramener le ratio au niveau de 1,0.
4. Le financement retenu pour fins de subvention des projets devra comprendre une mise de fonds additionnelle (en argent) équivalente à 40 % du coût total des travaux admissibles. À cet effet, avant le début des travaux subventionnés, l'organisme bénéficiaire devra fournir au MLCP les modalités de financement du projet et un engagement écrit du (des) bailleur(s) de fonds incluant les conditions du(des) prêt(s).
5. L'entreprise s'engage à fournir, au MLCP, une copie de ses états financiers accompagnés d'un rapport des vérificateurs pour chacun des trois exercices subséquents au déboursé de la subvention et ce dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.
6. Au cours des trois prochains exercices, si le ratio de couverture de la dette et des intérêts* est inférieur à 2, la différence devra être comblée par une mise de fonds additionnelle de la part des actionnaires ou des sociétaires.
7. Si le centre est vendu au cours des trois années suivant la date d'émission du dernier chèque de subvention, la subvention versée sera remboursable à 100 % la première année, à 66 2/3 % la deuxième année et à 33 1/3 % la troisième année.

Le versement d'une subvention nécessitera une dérogation aux normes du programme PADEL étant donné qu'il s'agit d'une société à but lucratif contrôlée par la Coopérative et dont le solde du capital-actions appartient à une SPEQ.

---

* Couverture de la dette =

$$\frac{\text{Bénéfice avant postes extraordinaires + amortissement + intérêts}}{\text{Remboursement de capital et intérêts sur la dette à long terme}}$$

Fiche technique des engagements

Titre:
Consolidation de la station de ski du Mont Orignal (MRC Les Etchemins)

Description:
Volet I: Amélioration du système de fabrication de neige artificielle.
Volet II: Amélioration du chalet et nouvelle remontée mécanique.

Promoteur:
Centre coopératif de loisir et de sport du Mont Orignal

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

VOLET I

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur	**208 000 $**
OPDQ	**312 000 $**
TOTAL	**520 000 $**

Remarques ou conditions:
Les conditions rattachées au versement d'une assistance financière gouvernementale sont les suivantes:

1. **Fournir des états financiers vérifiés pour la période ou l'exercice se terminant le 30 avril 1990. Ces états financiers devront être remis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) au plus tard le 11 juin 1990 et devront respecter les exigences des points 3 et 6.**
2. **Fournir des projections financières révisées pour les exercices 1991, 1992 et 1993. Ces projections financières révisées devront être accompagnées d'un rapport des vérificateurs et devront comprendre au moins les états suivants:**
   — un état des résultats;
   — un bilan;
   — un état de l'évolution de la situation financière.

   Les projections devront être soumises au MLCP au plus tard le 11 juin 1990.

3. Si le fonds de roulement est inférieur à 1,0 au 30 avril 1990, les actionnaires ou sociétaires devront investir les sommes nécessaires pour ramener le ratio au niveau de 1,0.
4. Le financement retenu pour fins de subvention des projets devra comprendre une mise de fonds additionnelle (en argent) équivalente à 40 % du coût total des travaux admissibles. A cet effet, avant le début des travaux subventionnés, l'organisme bénéficiaire devra fournir au MLCP les modalités de financement du projet et un engagement écrit du (des) bailleur(s) de fonds incluant les conditions du(des) prêt(s).
5. L'entreprise s'engage à fournir, au MLCP, une copie de ses états financiers accompagnés d'un rapport des vérificateurs pour chacun des trois exercices subséquents au déboursé de la subvention et ce dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.
6. Au cours des trois prochains exercices, si le ratio de couverture de la dette et des intérêts* est inférieur à 2, la différence devra être comblée par une mise de fonds additionnelle de la part des actionnaires ou des sociétaires.
7. Si le centre est vendu au cours des trois années suivant la date d'émission du dernier chèque de subvention, la subvention versée sera remboursable à 100 % la première année, à 66 2/3 % la deuxième année et à 33 1/3 % la troisième année.

Tenant compte des coûts retenus pour fins d'assistance financière, la subvention annoncée est en dérogation aux règles du programme PADEL en ce qui touche au taux de subvention maximum permis.

---

* Couverture de la dette =

$$\frac{\text{Bénéfice avant postes extraordinaires + amortissement + intérêts}}{\text{Remboursement de capital et intérêts sur la dette à long terme}}$$

Fiche technique des engagements

VOLET II

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur:	**648 000 $**
MLCP:	**432 000 $**
TOTAL	**1 080 000 $**

Remarques ou conditions:

Les conditions rattachées au versement d'une assistance financière gouvernementale sont les suivantes:

1. **Fournir des états financiers vérifiés pour la période ou l'exercice se terminant le 30 avril 1990. Ces états financiers devront être remis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) au plus tard le 11 juin 1990 et devront respecter les exigences des points 3 et 6.**

2. **Fournir des projections financières révisées pour les exercices 1991, 1992 et 1993. Ces projections financières révisées devront être accompagnées d'un rapport des vérificateurs et devront comprendre au moins les états suivants:**
   - **un état des résultats;**
   - **un bilan;**
   - **un état de l'évolution de la situation financière.**

   Les projections devront être soumises au MLCP au plus tard le 11 juin 1990.

3. **Si le fonds de roulement est inférieur à 1,0 au 30 avril 1990, les actionnaires ou sociétaires devront investir les sommes nécessaires pour ramener le ratio au niveau de 1,0.**

4. **Le financement retenu pour fins de subvention des projets devra comprendre une mise de fonds additionnelle (en argent) équivalente à 60 % du coût total des travaux admissibles. À cet effet, avant le début des travaux subventionnés, l'organisme bénéficiaire devra fournir au MLCP les modalités de financement du projet et un engagement écrit du (des) bailleur(s) de fonds incluant les conditions du(des) prêt(s).**

5. L'entreprise s'engage à fournir, au MLCP, une copie de ses états financiers accompagnés d'un rapport des vérificateurs pour chacun des trois exercices subséquents au déboursé de la subvention et ce dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.
6. Au cours des trois prochains exercices, si le ratio de couverture de la dette et des intérêts* est inférieur à 2, la différence devra être comblée par une mise de fonds additionnelle de la part des actionnaires ou des sociétaires.
7. Si le centre est vendu au cours des trois années suivant la date d'émission du dernier chèque de subvention, la subvention versée sera remboursable à 100% la première année, à $66^{2}/_{3}$% la deuxième année et à $33^{1}/_{3}$% la troisième année.

Tenant compte des coûts retenus pour fins d'assistance financière, la subvention annoncée est en dérogation aux règles du programme PADEL en ce qui touche au taux de subvention maximum permis.

---

* Couverture de la dette =

$$\frac{\text{Bénéfice avant postes extraordinaires + amortissement + intérêts}}{\text{Remboursement de capital et intérêts sur la dette à long terme}}$$

Fiche technique des engagements

Titre :
Station de ski Grande Coulée (MRC Montmagny)

Description :
Déboisement et nivellement des pistes et amélioration du chemin d'accès. Travaux de construction de deux remontées mécaniques et acquisition de remontées mécaniques.

Promoteur :
Station de ski Grande Coulée

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**544 600 $**
MLCP	**605 000 $**
OPDQ	**210 000 $**
TOTAL	**1 359 600 $**

Remarques ou conditions :
Les conditions rattachées au versement d'une assistance financière gouvernementale sont les suivantes :

1. **Fournir des états financiers vérifiés pour la période ou l'exercice se terminant le 30 avril 1990. Ces états financiers devront être remis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) au plus tard le 11 juin 1990 et devront respecter les exigences des points 3 et 6.**
2. **Fournir des projections financières révisées pour les exercices 1991, 1992 et 1993. Ces projections financières révisées devront être accompagnées d'un rapport des vérificateurs et devront comprendre au moins les états suivants :**
   - **un état des résultats ;**
   - **un bilan ;**
   - **un état de l'évolution de la situation financière.**

   Les projections devront être soumises au MLCP au plus tard le 11 juin 1990.

3. Si le fonds de roulement est inférieur à 1,0 au 30 avril 1990, les actionnaires ou sociétaires devront investir les sommes nécessaires pour ramener le ratio au niveau de 1,0.
4. Le financement retenu pour fins de subvention des projets devra comprendre une mise de fonds additionnelle (en argent) équivalente à 40 % du coût total des travaux admissibles. À cet effet, avant le début des travaux subventionnés, l'organisme bénéficiaire devra fournir au MLCP les modalités de financement du projet et un engagement écrit du (des) bailleur(s) de fonds incluant les conditions du(des) prêt(s).
5. L'entreprise s'engage à fournir, au MLCP, une copie de ses états financiers accompagnés d'un rapport des vérificateurs pour chacun des trois exercices subséquents au déboursé de la subvention et ce dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.
6. Au cours des trois prochains exercices, si le ratio de couverture de la dette et des intérêts* est inférieur à 2, la différence devra être comblée par une mise de fonds additionnelle de la part des actionnaires ou des sociétaires.
7. Si le centre est vendu au cours des trois années suivant la date d'émission du dernier chèque de subvention, la subvention versée sera remboursable à 100 % la première année, à $66^{2}/_{3}$ % la deuxième année et à $33^{1}/_{3}$ % la troisième année.

Il a été convenu d'accepter le remboursement de dépenses effectuées entre le Forum et le Sommet socio-économique.

---

* Couverture de la dette =

$$\frac{\text{Bénéfice avant postes extraordinaires + amortissement + intérêts}}{\text{Remboursement de capital et intérêts sur la dette à long terme}}$$

Fiche technique des engagements

Titre :
Consolidation et expansion de la Station touristique du Mont Adstock (MRC L'Amiante)

Description :
Volet I : Station de ski (Dynamitage et nivellement des pistes existantes, amélioration du système d'enneigement, éclairage de pistes et construction d'un nouveau garage.)
Volet II : Assainissement de trois lacs du parcours de golf.

Promoteur :
Station touristique du Mont Adstock

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

VOLET I

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**552 000 $**
MLCP	**528 000 $**
OPDQ	**298 000 $**
TOTAL	**1 378 000 $**

Remarques ou conditions :
Les conditions rattachées au versement d'une assistance financière gouvernementale sont les suivantes :

1. **Fournir des états financiers vérifiés pour la période ou l'exercice se terminant le 30 avril 1990. Ces états financiers devront être remis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) au plus tard le 11 juin 1990 et devront respecter les exigences des points 3 et 6.**
2. **Fournir des projections financières révisées pour les exercices 1991, 1992 et 1993. Ces projections financières révisées devront être accompagnées d'un rapport des vérificateurs et devront comprendre au moins les états suivants :**
   - **un état des résultats ;**
   - **un bilan ;**
   - **un état de l'évolution de la situation financière.**

Les projections devront être soumises au MLCP au plus tard le 11 juin 1990.

3. Si le fonds de roulement est inférieur à 1,0 au 30 avril 1990, les actionnaires ou sociétaires devront investir les sommes nécessaires pour ramener le ratio au niveau de 1,0.
4. Le financement retenu pour fins de subvention des projets devra comprendre une mise de fonds additionnelle (en argent) équivalente à 40 % du coût total des travaux admissibles. À cet effet, avant le début des travaux subventionnés, l'organisme bénéficiaire devra fournir au MLCP les modalités de financement du projet et un engagement écrit du (des) bailleur(s) de fonds incluant les conditions du(des) prêt(s).
5. L'entreprise s'engage à fournir, au MLCP, une copie de ses états financiers accompagnés d'un rapport des vérificateurs pour chacun des trois exercices subséquents au déboursé de la subvention et ce dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.
6. Au cours des trois prochains exercices, si le ratio de couverture de la dette et des intérêts* est inférieur à 2, la différence devra être comblée par une mise de fonds additionnelle de la part des actionnaires ou des sociétaires.
7. Si le centre est vendu au cours des trois années suivant la date d'émission du dernier chèque de subvention, la subvention versée sera remboursable à 100 % la première année, à $66^{2}/_{3}$ % la deuxième année et à $33^{1}/_{3}$ % la troisième année.

Tenant compte des coûts retenus pour fins d'assistance financière, la subvention annoncée est en dérogation aux règles du programme PADEL en ce qui touche au taux de subvention maximum permis.

VOLET II

Plan de financement:

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	120 000 $	120 000 $
MLCP	80 000 $	80 000 $
TOTAL	**400 000 $**	

Remarques ou conditions:
Subvention gouvernementale conditionnelle à la participation de l'organisme pour 60 % du coût total (400 000 $).

Fiche technique des engagements

Titre :
Finalisation du terrain de golf de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin (MRC Les Etchemins)

Description :
Aménagement d'un deuxième parcours de neuf trous.

Promoteur :
Club de golf coopératif du Lac Etchemin

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1989-1990	1990-1991
Promoteur		49 783 $
OPDQ		148 521 $
Autres	173 000 $	
TOTAL	371 304 $	

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre récréo-touristique du Mont Radar (MRC Lotbinière)

Description :
Volet I : Rénovation de la salle polyvalente
Volet II : Étude technique sur la reconstruction du barrage

Promoteur :
Développement St-Sylvestre inc.

VOLET I

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	232 142 $	232 143 $
MLCP	125 000 $	125 000 $
TOTAL	**714 285 $**	

Remarques ou conditions :
L'assistance financière pour ce projet est conditionnelle à l'acceptation, par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du contenu du futur bail de location liant le promoteur à la compagnie Développement Mont Radar (1987) inc. La participation financière du Ministère proviendra du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

VOLET II

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Promoteur		15 000 $		
OPDQ		15 000 $		
TOTAL		**30 000 $**		

Fiche technique des engagements

Titre :
Finalisation de la marina de Saint-Michel (MRC Bellechasse)

Description :
Augmenter la capacité d'accueil de la marina au moyen d'aménagements d'infrastructures de services.

Promoteur :
Société de développement de l'Anse Saint-Michel inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	465 000 $	
OPDQ	125 000 $	125 000 $
Autres		928 500 $
TOTAL	**1 643 500 $**	

Remarques ou conditions :
La subvention gouvernementale est conditionnelle à la participation financière du gouvernement fédéral au niveau des infrastructures portuaires.

Fiche technique des engagements

Titre :
Parc nautique de Saint-Jean-Port-Joli (MRC L'Islet)

Description :
Étude d'impact écologique portant sur l'aménagement d'un parc nautique.

Promoteur :
Marina Trois-Saumons

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	40 000 $
OPDQ	40 000 $
TOTAL	**80 000 $**

Remarques ou conditions :
Le projet sera revu à la Biennale.

Fiche technique des engagements

Titre:
Mise en valeur des chutes de Sainte-Agathe (MRC Lotbinière)

Description:
Volet I: Plan directeur
Volet II: Achat de terrain
Volet III: Infrastructures de base

Promoteur:
Paroisse de Sainte-Agathe

VOLET I

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur	20 000 $
OPDQ	20 000 $
TOTAL	**40 000 $**

VOLET II

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur	50 000 $
OPDQ	50 000 $
TOTAL	**100 000 $**

VOLET III

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement:

	1990-1991	1991-1992
Promoteur	78 000 $	120 000 $
MLCP	20 000 $	42 000 $
TOTAL	**260 000 $**	

Remarques ou conditions:
Le comité de travail devra revoir le plan de financement de ce projet en tenant compte de l'implication financière du promoteur et du plan directeur élaboré.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre vacances familiales de Frampton (MRC Nouvelle-Beauce)

Description :
Agrandissement de la caféteria.

Promoteur :
Centre vacances familiales de Frampton

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**45 000 $**
MLCP	**30 000 $**
TOTAL	**75 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Stade multifonctionnel à Saint-Victor (MRC Robert-Cliche)

Description :
Construction d'un stade multifonctionnel.

Promoteur :
Festivités western de Saint-Victor de Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteur	247 810 $		
MLCP	50 500 $		
OPDQ		111 000 $	111 500 $
TOTAL		**520 810 $**	

Remarques ou conditions :
La subvention gouvernementale de 273 000 $ est conditionnelle à l'implication financière des deux municipalités pour un montant de 100 000 $ et du promoteur pour un montant de 147 810 $.

Fiche technique des engagements

Titre :
Aménagement de belvédères (MRC L'Islet)

Description :
Volet I : Lac Trois-Saumons
Volet II : Mont-Bellevue
Volet III : Bras-de-Saint-Nicolas

VOLET I

Promoteur :
Camp école des Trois-Saumons

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	12 600 $
MLCP	8 700 $
OPDQ	8 700 $
TOTAL	**30 000 $**

VOLET II

Promoteur :
Municipalité de Saint-Adalbert

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	8 870 $
MLCP	5 565 $
OPDQ	5 565 $
TOTAL	**20 000 $**

Fiche technique des engagements

VOLET III

Promoteur:
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement:

	1990-1991
Promoteur	22 480 $
MLCP	16 260 $
OPDQ	16 260 $
TOTAL	55 000 $

Fiche technique des engagements

Titre :
Implantation d'une usine de ferro-chrome intégrée verticalement (MRC L'Amiante)

Description :
Compléter des forages de définition en vue de délimiter qualitativement et quantitativement des réserves prouvées en chromite sur la propriété de Ressources minières Coleraine inc. Par la suite, le projet consistera à réaliser des études technico-économiques en vue de mettre en exploitation ce gisement et, éventuellement, en vue d'implanter une usine de ferro-chrome à Thetford-Mines.

Promoteur :
Ressources minières Coleraine inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	1 000 000 $
MER	100 000 $
TOTAL	**1 100 000 $**

Remarques ou conditions :
Une subvention de 100 000 $ pourrait être disponible en 1990-1991 pour réaliser des forages additionnels de définition sur la propriété de Ressources minières Coleraine, dans le cadre du programme d'assistance à l'exploration. Le ministère de l'Énergie et des Ressources serait par la suite disposé à évaluer une assistance financière maximale de 400 000 $ pour des études technico-économiques, conditionnellement à des résultats de forage permettant d'identifier un gisement intéressant, au renouvellement de l'Entente auxiliaire sur le développement minéral et à la disponibilité de fonds dans le programme en question.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement des réserves de minerai de la mine BC (MRC L'Amiante)

Description :
Le projet de LAB Chrysotile consiste à développer de nouvelles réserves de minerai, à acquérir de nouveaux équipements et à améliorer légèrement l'usine de traitement afin de prolonger la durée de vie de la mine de 1992 à 1996.

Promoteur :
Lab Chrysotile inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :

Promoteur	14 500 000 $ sur deux ans
TOTAL	**14 500 000 $**

Remarques ou conditions :
Le ministère de l'Énergie et des Ressources offre à l'entreprise de recommander au Gouvernement une garantie de prêt de 5 800 000 $ si cette aide s'avère utile à la réalisation du projet.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre administratif des organismes communautaires régionaux de Beauce-Sartigan (MRC Beauce-Sartigan)

Description :
Recyclage ou construction d'un bâtiment pour le convertir en espaces à bureaux disponibles pour les organismes bénévoles et communautaires oeuvrant dans la région de Beauce-Sartigan.

Promoteur :
Corporation du centre communautaire de Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**84 000 $**
OPDQ	**250 000 $**
TOTAL	**334 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre d'interprétation ferroviaire et navette touristique (MRC Les Chutes-de-la-Chaudière)

Description :
Attenant aux installations du CN à Charny, il s'agit de développer un centre d'interprétation ferroviaire et d'y opérer un véhicule d'excursions faisant la navette entre Charny et la gare intermodale de Lévis-Lauzon.

Promoteur :
Ville de Charny

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Tourisme

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Reporté à la Biennale.

Fiche technique des engagements

Titre :
Promotion de circuits touristiques (MRC L'Islet)

Description :
Permettre la signalisation de circuits touristiques, des principaux attraits de la MRC, par le biais d'un relais touristique et élaborer un document promotionnel.

Promoteur :
MRC L'Islet

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991
Promoteur	**34 000 $**
OPDQ	**21 000 $**
TOTAL	**55 000 $**

Remarques ou conditions :
Le ministère du Tourisme est prêt à collaborer techniquement de concert avec l'Association touristique de la région Chaudière-Appalaches à l'élaboration d'un devis d'implantation d'un relais touristique.

Fiche technique des engagements

Titre:
Développement des infrastructures touristiques du bassin de Montmagny (MRC Montmagny)

Description:
Volet I: Infrastructures portuaires
Volet II:Acquisition d'un navire à effet de surface

VOLET I

Promoteur:
Ville de Montmagny

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère des Transports

Plan de financement:

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MTQ	40 000 $	75 000 $	600 000 $	535 000 $
TOTAL		**1 250 000 $**		

VOLET II

Promoteur:
2621-0872 Québec inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère du Tourisme

Plan de financement:
à déterminer

Remarques ou conditions:
Lorsque le promoteur aura déposé son projet, il fera l'objet d'une analyse dans le cadre du programme d'aide à l'investissement touristique.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre éducatif de la sauvagine de Montmagny (MRC Montmagny)

Description :
Implanter et opérer un centre éducatif sur les thèmes de la sauvagine et du fleuve, par le biais d'exhibits, d'activités et d'animation.

Promoteur :
Corporation du C.E.SA.M.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteur	50 000 $	228 300 $	400 000 $
OPDQ	50 000 $	200 000 $	370 000 $
TOTAL		**1 298 300 $**	

Titre :
Spectacle Son et Lumière de Grosse-Ile (MRC Montmagny)

Description :
Réaliser un programme de diffusion moderne de l'information historique de Grosse-Ile.

Promoteur :
Corporation Grosse-Ile inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteur	50 000 $	90 000 $	70 000 $
OPDQ	50 000 $	200 000 $	130 000 $
TOTAL		**590 000 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Aménagement d'un centre d'observation de la faune et du milieu ambiant sur l'Isle-aux-Grues (MRC Montmagny)

Description :
Aménagement d'un centre d'interprétation, de sentiers et de sites d'observation. Création d'un centre de formation et d'un laboratoire d'étude sur les oiseaux migrateurs. Production d'un recueil de données sur la faune et la flore du milieu ambiant.

Promoteur :
Corporation municipale de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1991-1992
Promoteur	**65 000 $**
OPDQ	**40 000 $**
TOTAL	**105 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre mini-congrès des Érables (MRC Montmagny)

Description :
Ajout, à l'actuel Manoir des Érables, d'un bâtiment de 30 unités de chambres et de salles de réunion ainsi que l'agrandissement de la salle à manger.

Promoteur :
Manoir des Érables et Drouin & Parent inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Tourisme

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Lorsque le promoteur aura déposé son projet, il fera l'objet d'une analyse dans le cadre du programme d'aide à l'investissement touristique.

Fiche technique des engagements

Titre :
Commercialisation touristique de la région Chaudière-Appalaches

Description :
Programme triennal de promotion touristique régionale.

Promoteur :
Association touristique de la région Chaudière-Appalaches

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Tourisme

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Promoteur	183 000 $	189 000 $	197 000 $
MTO	50 000 $	50 000 $	50 000 $
OPDQ	50 000 $	50 000 $	50 000 $
TOTAL		**869 000 $**	

Remarques ou conditions :
Programme ponctuel à frais partagés avec le gouvernement du Québec selon un ratio milieu-gouvernement de 65 % - 35 % en conformité avec les programmes réguliers du ministère du Tourisme.

Fiche technique des engagements

Titre :
Station touristique Massif du Sud - Volet Hébergement (MRC Bellechasse)

Description :
Réalisation d'un projet d'hébergement de 45 chambres et aménagement de salles de conférence.

Promoteur :
Village de vacances du Massif ltée

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Tourisme

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Lorsque le promoteur aura déposé son projet, il fera l'objet d'une analyse dans le cadre du programme d'aide à l'investissement touristique.

Fiche technique des engagements

Titre :
Hébergement au Manoir du Lac Etchemin (MRC Les Etchemins)

Description :
Augmentation de la capacité d'hébergement du Manoir du Lac Etchemin de 40 chambres et ajout d'un centre de santé.

Promoteur :
Le Manoir du Lac Etchemin

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Tourisme

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Lorsque le promoteur aura déposé son projet, il fera l'objet d'une analyse dans le cadre du programme d'aide à l'investissement touristique.

Titre :
Centre d'interprétation de la mer (MRC L'Islet)

Description :
Aménagement du parc Bernier et de ses environs afin de valoriser l'identité maritime de l'Islet-sur-Mer.

Promoteur :
Municipalité de l'Islet-sur-Mer

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Promoteur	82 270 $	63 865 $	63 865 $
OPDQ	174 820 $	132 590 $	132 590 $
TOTAL		**650 000 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Amélioration de la voirie rurale (MRC Beauce-Sartigan)

Description :
Expérience-pilote sur l'amélioration de la voirie rurale dans la MRC Beauce-Sartigan au regard du partage financier du coût des travaux et leur identification.

Promoteurs :
Municipalités de la MRC Beauce-Sartigan

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :

	1991-1992	1992-1993
Promoteurs	165 000 $	165 000 $
MTQ	500 000 $	500 000 $
TOTAL	**1 330 000 $**	

Remarques ou conditions :
Participation financière des municipalités à 25 %. Chaque projet sera approuvé par le Ministère et fera l'objet d'un protocole stipulant les conditions précises quant à la nature des travaux et aux normes applicables. Les projets seront choisis conjointement par la MRC et le Ministère et devront être compatibles avec l'évaluation des priorités du Ministère.

Fiche technique des engagements

Titre :
Réfection de la route du Président Kennedy et de la route 277 (MRC Desjardins et MRC Bellechasse)

Description :

Volet I : Rehausser et élargir le profil de la route 277 et y ajouter des voies additionnelles pour faciliter le dépassement sur certains tronçons.

Volet II : Réfection de la route du Président Kennedy sur une longueur de 13,4 km dont 6,9 km à section urbaine.

Promoteurs :
MRC Desjardins et MRC Bellechasse

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

VOLET I

Plan de financement :

	1993-1994
MTQ	**350 000 $**
TOTAL	**350 000 $**

Remarques ou conditions :
325 000 $ sera investi au cours de l'année 1994-1995 pour un projet total de 675 000 $.

VOLET II

Plan de financement :
à déterminer
TOTAL

Remarques ou conditions :
Le Ministère doit compléter, au printemps 1990, une étude de circulation du secteur visé. Des discussions pourront être engagées avec la municipalité de Lévis-Lauzon suite aux conclusions de cette étude.

Fiche technique des engagements

Titre :
Lien « F » (MRC Les Chutes-de-la-Chaudière)

Description :
Construction d'un lien routier intermunicipal.

Promoteur :
Ville de Saint-Romuald

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
En attente des commentaires de la MRC suite au dépôt d'une étude préliminaire par le MTQ.

VOLET II

Projets dont la réalisation est la responsabilité exclusive du gouvernement du Québec

Fiche technique des engagements

Titre:
Cégep Beauce-Appalaches (MRC Beauce-Sartigan)

Description:
Accorder, à la section collégiale du Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce, le statut de collège autonome en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29).

Promoteur:
Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale:
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement:

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MESS	14 500 000 $	3 000 000 $	3 000 000 $	3 000 000 $
TOTAL		**23 500 000 $**		

Remarques ou conditions:
La corporation du Collège d'enseignement général et professionnel Beauce-Appalaches a été créée le 17 janvier 1990 par le Gouvernement (décret 38-90 du 17 janvier 1990).

La rentrée scolaire est prévue pour septembre 1990.

Les immobilisations requises (achat et réaménagements) nécessiteront des investissements de l'ordre de 11 500 000 $.

Pour une clientèle d'environ 1 000 étudiants, le Ministère estime que le changement de statut (privé à public) occasionnera en rythme de croisière une dépense annuelle de fonctionnement de 3 000 000 $.

Fiche technique des engagements

Titre :
Construction d'une école de niveau secondaire I à V à Saint-Charles (MRC Bellechasse)

Description :
Procéder à l'ajout de locaux afin de permettre à tous les élèves du secondaire de recevoir leur formation dans une école de leur milieu (sur le territoire prévu de la nouvelle commission scolaire intégrée).

Promoteurs :
Les Commissions scolaires Bellechasse, Abénakis et de l'Élan

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Éducation

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Projet soumis avec l'ensemble des demandes d'ajout d'espaces. Étude en cours à la direction régionale. Décision ministérielle attendue à l'automne 1990, en fonction des priorités et des crédits disponibles.

Fiche technique des engagements

Titre :
Implantation d'un centre de formation du Cégep de Lévis-Lauzon à l'ouest du territoire (MRC Les Chutes-de-la-Chaudière)

Description :
Établir un centre de formation du Cégep de Lévis-Lauzon qui dispensera, dans un premier temps, la formation collégiale dans les programmes de sciences pures, sciences humaines, sciences de l'administration et techniques administratives.

Promoteur :
Cégep de Lévis-Lauzon

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science compte s'accorder une année de réflexion en vue de faire un examen complet de tous les projets de déconcentration de l'enseignement collégial. A la suite de cet examen, des recommandations seront soumises au Gouvernement pour décision.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement d'un programme d'enseignement en informatique industrielle (MRC Desjardins)

Description :
Mise au point d'un programme d'enseignement visant l'intégration des systèmes d'information liés à l'automatisation des procédés, aux systèmes automatisés de manutention, aux commandes numériques, à la CFAO, aux robots, à l'inspection et au contrôle de la qualité et à la gestion de la production.

Promoteur :
Cégep de Lévis-Lauzon

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement :

	1990-1991
MESS	**50 000 $***
TOTAL	**50 000 $**

** Montant maximum*

Remarques ou conditions :
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science confie au Cégep Lévis-Lauzon, le mandat d'élaborer un projet de programme en informatique industrielle d'une durée approximative d'une année (30 unités).

Fiche technique des engagements

Titre :
Antenne du Collège de La Pocatière à Montmagny (MRC Montmagny)

Description :
Autoriser l'implantation à Montmagny d'un sous-centre d'enseignement du Cégep de La Pocatière.

Promoteur :
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement :

	1989-1990	1990-1991
MESS	50 000 $	50 000 $
TOTAL	**100 000 $**	

Remarques ou conditions :
L'aide financière accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science au Cégep de La Pocatière vise à renforcer l'enseignement aux adultes à Montmagny.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre multidisciplinaire de ressources (MRC Les Chutes-de-la-Chaudière)

Description :
Réaliser une étude relative à l'implantation, dans la région Chaudière-Appalaches, d'un centre multidisciplinaire de ressources regroupant des intervenantes et intervenants scolaires, du secteur de la santé et des services sociaux, en vue d'offrir à la clientèle scolaire une complémentarité de services.

Promoteur :
Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Éducation

Plan de financement :

	1990-1991
MEQ	**21 000 $**
OPDQ	**21 000 $**
TOTAL	**42 000 $**

Remarques ou conditions :
La subvention gouvernementale servira à défrayer les coûts de fonctionnement d'un comité chargé de préciser la nature des besoins et des solutions à apporter en fonction des orientations ministérielles (Éducation, Santé et Services sociaux).

Fiche technique des engagements

Titre :
Recherche appliquée sur l'évaluation des apprentissages non scolaires de niveau collégial chez les adultes (MRC Desjardins)

Description :
Concevoir et valider des instruments de reconnaissance des acquis. Expérimenter ces instruments auprès de groupes cibles.

Promoteur :
Cégep de Lévis-Lauzon

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science évaluera l'opportunité d'accorder une aide financière à ce projet au cours de l'année 1990-1991.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre d'interprétation du recyclage (MRC Lotbinière)

Description :
Sensibilisation à la récupération et au recyclage.

Promoteur :
Récupération Lotbinière inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

Plan de financement :

	1990-1991
MENVIQ	**20 000 $**
OPDQ	**10 000 $**
TOTAL	**30 000 $**

Remarques ou conditions :
Le projet doit répondre aux critères d'admissibilité du programme PARFAIR.

Fiche technique des engagements

Titre :
Projet pilote de mise en valeur du potentiel forestier des boisés privés (MRC Les Etchemins)

Description :
Ce projet tend à élaborer un plan de redressement du capital forestier et initier un guide des modalités d'intervention en forêt privée.

Promoteur :
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :

	1990-1991
MER	100 000 $
TOTAL	**100 000 $**

Remarques ou conditions :
La participation du ministère de l'Énergie et des Ressources est sujette à l'accord des trois (3) tables de concertation en forêt privée de la région Chaudière-Appalaches. Le Gouvernement accepte d'analyser, le cas échéant, les demandes supplémentaires du promoteur.

Fiche technique des engagements

Titre :
Antenne technologique Chaudière-Appalaches (Région 12)

Description :
Expérience-pilote portant sur le captage et la diffusion d'informations technologiques générales et spécialisées.

Promoteur :
Groupement économique de Beauce-Centre inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Office de planification et de développement du Québec

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
OPDQ	100 000 $	100 000 $
TOTAL	**200 000 $**	

Titre :
Infrastructures du parc Frontenac (MRC L'Amiante)

Description :
Aménagement d'une deuxième plage, pavillon des baigneurs, stationnement et aire de pique-nique (Pointe-aux-Pins). Aménagement d'un bloc de service et autres services requis au camping, un stationnement, une rampe de mise à l'eau et 29 quais flottants (Rivière-aux-Bleuets). Aménagement des secteurs de St-Praxède et du Mont St-Pierre.

Promoteur :
Comité des orientations du parc de Frontenac inc.

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
MLCP	150 000 $	150 000 $	150 000 $
TOTAL		**450 000 $**	

Fiche technique des engagements

Titre :
Levés géophysiques aériens et cartographie géologique (Région 12)

Description :
Ce projet consiste à compléter la cartographie géologique du territoire Chaudière-Appalaches et à poursuivre les levés géophysiques aériens de type « REXEM » entrepris par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (secteur Mines).

Promoteur :
Table sectorielle Mines et minéraux

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MER	500 000 $	500 000 $	500 000 $	500 000 $
TOTAL		**2 000 000 $**		

Remarques ou conditions :
L'engagement du Gouvernement s'étend sur une période de six (6) ans pour un montant global de 3 000 000 $. Ainsi, 500 000 $ seront également dépensés au cours de chacun des exercices 1994-1995 et 1995-1996.

Fiche technique des engagements

Titre :
Rétention des bénéficiaires en région et développement de ressources alternatives (MRC L'Amiante)

Description :
Expérience-pilote comportant trois étapes :

- **déplacement de 20 personnes âgées en pavillon ;**
- **création d'un hôpital de jour polyvalent ;**
- **création et consolidation de cliniques externes spécialisées**

Promoteur :
Centre hospitalier de la région de l'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Un comité verra à l'intégration de ce projet au programme fonctionnel et technique qui est actuellement à l'étude au ministère de la Santé et des Services sociaux de telle sorte que le projet puisse être accepté avant la Biennale.

Les coûts identifiés par le promoteur, soit 2 270 000 $ pour les immobilisations et 2 275 000 $ au plan de fonctionnement, devront être réexaminés à la suite de cet exercice.

Fiche technique des engagements

Titre :
Consolidation et développement des organismes bénévoles et communautaires (Région 12)

Description :
Financement des activités des organismes bénévoles et communautaires de l'ensemble de la région.

Promoteur :
Table sectorielle Santé et Services sociaux

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MSSS	700 000 $	700 000 $	700 000 $	700 000 $
TOTAL		**2 800 000 $**		

Remarques ou conditions :
Privilégier les secteurs d'activités et les territoires où l'on a observé des déficiences à ce niveau. La répartition de cette somme sera réalisée en collaboration avec le milieu.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement d'un réseau de services intégrés en santé mentale (MRC Beauce-Sartigan et MRC Robert-Cliche)

Description :
Demande de services de promotion, de prévention, de traitement et de support à l'insertion sociale accessible 24/7.

Promoteurs :
Centre hospitalier de Saint-Georges, centre hospitalier de Beauceville et CLSC La Guadeloupe

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
En attente du plan régional de services en santé mentale à être déposé par le Conseil régional de la Santé et des Services sociaux (CRSSS).

Fiche technique des engagements

Titre :
Accessibilité 24/7 aux services de santé (MRC Beauce-Sartigan)

Description :
Projet-pilote d'une durée de deux ans d'un service téléphonique d'assistance-santé 24/7.

Promoteurs :
CLSC La Guadeloupe, CLSC Beauce-Centre, CLSC Nouvelle-Beauce, Centre hospitalier de Saint-Georges, Centre hospitalier Beauceville, Accueil-Amitié

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
MSSS	175 000 $	175 000 $
TOTAL	**350 000 $**	

Remarques ou conditions :
Cette expérience-pilote sera réexaminée dans deux ans, à la lumière des décisions qui seront prises à l'égard de la mise en place du service 24/7 sur une base régionale.

Fiche technique des engagements

Titre :
Hébergement pour personnes âgées en grande perte d'autonomie (MRC Bellechasse)

Description :
Volet I : Travaux reliés à la sécurité-vétusté et rénovations fonctionnelles et techniques au Foyer St-Raphaël.
Volet II : Mise en place de services itinérants de réadaptation-adaptation pour les personnes âgées.

Promoteurs :
Volet I : Foyer St-Raphaël
Volet II : Foyer St-Raphaël et Villa Prévost

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

VOLET I

Plan de financement :

	1991-1992
MSSS	**250 000 $**
TOTAL	**250 000 $**

VOLET II

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Après un examen plus approfondi de la demande, il s'avère que le projet de services de réadaptation ne pourrait pas s'intégrer aux expériences-pilotes auxquelles on a fait référence lors du Sommet. Le Ministère maintient sa décision de mettre en place dans la MRC Bellechasse, pendant une période de deux ans, certains services de réadaptation itinérants. Cependant, les coûts du projet devront être réévalués en fonction des services qui y seront dispensés.

Fiche technique des engagements

Titre :
Réseau intégré de services en santé mentale (MRC Bellechasse)

Description :
Demande visant la mise en place d'une équipe de base en santé mentale rattachée au CLSC, la mise sur pied d'une ressource communautaire et la création d'une maison de jeunes.

Promoteur :
CLSC Bellechasse

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
En attente du plan régional de services en santé mentale à être déposé par le Conseil régional de la Santé et des Services sociaux (CRSSS).

Fiche technique des engagements

Titre :
Réaménagement de l'urgence et activités connexes de l'Hôtel-Dieu de Lévis (MRC Desjardins)

Description :
Réaménagement du service de l'urgence de manière à le rendre plus fonctionnel et amélioration de l'accessibilité au Centre hospitalier.

Promoteur :
Hôtel-Dieu de Lévis

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

MSSS	**évaluation préliminaire :**	**7 000 000 $**
TOTAL		**7 000 000 $**

Remarques ou conditions :
L'Hôtel-Dieu de Lévis doit réviser son programme fonctionnel et technique. Ce projet s'inscrit à l'intérieur d'un projet plus global évalué à plus de 7 000 000 $. L'échéancier de réalisation reste à préciser.

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre de jour pour personnes âgées (MRC Les Etchemins)

Description :
Mise sur pied d'un centre de jour itinérant pour les personnes âgées.

Promoteur :
Foyer Ste-Justine

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MSSS	190 000 $	190 000 $	190 000 $	190 000 $
TOTAL		**760 000 $**		

Remarques ou conditions :
Le budget de fonctionnement devra servir exclusivement aux activités du centre de jour. Toutes dépenses d'immobilisation et d'équipements devront être assumées par les promoteurs. Il devra y avoir une réelle concertation entre les établissements promoteurs et partenaires.

Fiche technique des engagements

Titre :
Services ambulatoires de consultation gériatrique (MRC L'Islet)

Description :
Création d'une équipe de base offrant des services d'évaluation médicale, psycho-sociale et thérapeutique, sur une base itinérante, aux personnes âgées vivant à domicile.

Promoteur :
CLSC des Trois-Saumons

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992
MSSS	184 000 $	177 500 $
TOTAL	**361 500 $**	

Remarques ou conditions :
Le projet sera revu lors de la Biennale.

Fiche technique des engagements

Titre :
Transformation de lits d'hébergement en centre d'accueil en lits de soins de longue durée (MRC Lotbinière)

Description :
Travaux de rénovations fonctionnelles et techniques ou liés à la sécurité-vétusté dans cinq centres d'accueil de la région.

Promoteurs :
Cinq centres d'accueil d'hébergement de Lotbinière

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

MSSS	**environ 2 000 000 $**
TOTAL:	**2 000 000 $**

Remarques ou conditions :
Les promoteurs sont invités à identifier, en collaboration avec le Ministère, les travaux prioritaires à réaliser dans une première étape. L'échéancier de réalisation sera précisé ultérieurement, suite à l'élaboration du programme fonctionnel et technique.

Fiche technique des engagements

Titre :
Accessibilité à des services de base dans des limites géographiques acceptables (MRC Montmagny)

Description :
Volet I : Implantation de nouvelles spécialités de base à l'Hôtel-Dieu de Montmagny
Volet II : Travaux reliés à la vétusté-sécurité des espaces existants à l'Hôtel-Dieu de Montmagny
Volet III : Rattrapage technologique pour les équipements spécialisés à l'Hôtel-Dieu de Montmagny
Volet IV : Relocalisation des bénéficiaires dans une construction neuve de 36 places

Promoteurs :
Volet I, II et III : Hôtel-Dieu de Montmagny
Volet IV : Centre d'accueil Cap St-Ignace

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

VOLET I

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux spécialistes, il y aura, le cas échéant, ajustement budgétaire du centre hospitalier selon la politique pour l'installation des médecins spécialistes

VOLET II

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Le promoteur devra déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux un programme fonctionnel et technique

Fiche technique des engagements

VOLET III

Plan de financement:

	1991-1992
OPDQ	**250 000 $**
TOTAL	**250 000 $**

VOLET IV

Plan de financement:

MSSS	**évaluation préliminaire:**	**3 400 000 $**
TOTAL		**3 400 000 $**

Remarques ou conditions:

Selon une évaluation préliminaire, les coûts seraient de l'ordre de 3 400 000 $. L'échéancier de réalisation reste à préciser. Aucun budget de fonctionnement additionnel

Fiche technique des engagements

Titre :
Centre de jour itinérant pour la population âgée (MRC Nouvelle-Beauce)

Description :
Mise sur pied du centre.

Promoteurs :
Ensemble des établissements de la Nouvelle-Beauce

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MSSS	190 000 $	190 000 $	190 000 $	190 000 $
TOTAL		**760 000 $**		

Remarques ou conditions :
Le budget de fonctionnement devra servir exclusivement aux activités du centre de jour. Toutes dépenses d'immobilisation et d'équipements devront être assumées par les promoteurs. Il devra y avoir une réelle concertation entre les établissements promoteurs et partenaires.

Fiche technique des engagements

Titre :
Service de base en santé mentale (Région 12)

Description :
Le ministère de la Santé et des Services sociaux ajoute au montant versé à la région Chaudière-Appalaches, pour l'organisation des services en santé mentale, un montant annuel de 270 000 $ afin de rétablir un plus juste équilibre inter-régional.

Promoteur :
Table sectorielle en santé et services sociaux

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
MSSS	270 000 $	270 000 $	270 000 $	270 000 $
TOTAL		**1 080 000 $**		

Remarques ou conditions :
Tout développement de services de santé mentale doit s'intégrer aux plans régionaux d'organisation des services en cours d'élaboration.

Fiche technique des engagements

Titre :
Développement et mise en place d'une instance régionale de planification et de coordination en matière de santé et de services sociaux pour la région Chaudière-Appalaches (Région 12)

Description :
Financement du regroupement des tables de concertation en vue de la création d'une instance régionale.

Promoteur :
Table sectorielle Santé et Services sociaux

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Plan de financement :

	1990-1991
MSSS	100 000 $
TOTAL	**100 000 $**

Remarques ou conditions :
S'il devait s'écouler une deuxième année avant que la région Chaudière-Appalaches soit dotée d'une instance régionale, la table sectorielle serait traitée de manière équitable par rapport à celle de la région de Laval.

Fiche technique des engagements

Titre :
Consolidation de la route 112 (MRC L'Amiante)

Description :
Élargissement à trois (3) voies et plus, où cela s'avère nécessaire, de la route 112 partout où elle n'est encore qu'à deux (2) voies. Redressement des courbes dangereuses. Amélioration de l'éclairage, de l'entretien hivernal et de la signalisation. Minimiser l'effet des côtes.

Promoteur :
MRC L'Amiante

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :

	1991-1992	1992-1993
MTQ	200 000 $	650 000 $
TOTAL	**850 000 $**	

Remarques ou conditions :
850 000 $: projet dans le secteur de Robertsonville et de Saint-Pierre de Broughton

De plus, les deux intersections suivantes seront améliorées : intersection route 112 / rue St-Joseph / avenue Champlain dans la ville de Disraëli (améliorer les installations de contrôle en ajoutant des têtes de feu).

Intersection 112 / chemin du Pansu, dans la paroisse de Disraëli (améliorer le mode de contrôle à cette intersection ainsi que l'entretien d'hiver). Enfin, dans l'immédiat, l'entretien d'hiver sera amélioré dans la courbe située à 1,6 km au sud de St-Joseph-de-Coleraine, Disraëli paroisse.

Entreprendre une étude d'ensemble de la route 112 depuis l'Estrie jusqu'à Vallée-Jonction (conditions de circulation, besoins d'amélioration).

Fiche technique des engagements

Titre :
Prolongement de l'autoroute 73 (Chaudière-Appalaches) dans son axe nord-sud (MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan)

Description :
Volet I : Prolongement de l'autoroute 73 de Vallée-Jonction à Saint-Joseph
Volet II : Étude d'opportunité pour le prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Saint-Georges

Promoteur :
MRC Beauce-Sartigan

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :

VOLET I

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
MTQ	6 000 000 $	5 800 000 $	2 695 000 $
TOTAL		**14 495 000 $**	

VOLET II

	1990-1991
MTQ	200 000 $
TOTAL	**200 000 $**

Remarques ou conditions :
L'objectif, dans la mesure où les disponibilités budgétaires le permettront, est d'envisager la réalisation du tronçon Saint-Joseph, Notre-Dame-des-Pins et Saint-Georges de Beauce, entre 1994-1996. Compte tenu des études commandées, l'échéancier de réalisation pour compléter l'autoroute 73 sera précisé à la biennale.

Fiche technique des engagements

Titre :
Route de raccordement à l'autoroute 73 (MRC Les Etchemins)

Description :
Réfection de la route 276 (rang 6)

Promoteur :
Municipalité régionale de comté (MRC) Les Etchemins

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :

	1991-1992
MTQ	**100 000 $**
TOTAL	**100 000 $**

Remarques ou conditions :
100 000 $: pour améliorer le sixième Rang

Le Ministère est à effectuer les travaux préalables à la réfection du chemin de la Grande-Ligne sur une distance de trois (3) kilomètres.

Fiche technique des engagements

Titre :
Chemins locaux et routes numérotées (MRC Lotbinière)

Description :
Construction et amélioration des routes et chemins locaux.

Promoteur :
MRC Lotbinière

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :

	1991-1992
MTQ	**50 000 $**
TOTAL	**50 000 $**

Remarques ou conditions :
50 000 $: route 216
100 000 $: pour réaliser des travaux de réfection de la route 271 (échéancier non précisé) ; travaux à être réalisés dès que les autorisations requises auront été obtenues auprès des divers intervenants.

Titre :
Lien « est-ouest » via le pont de Saint-Joseph (route 276) (MRC Robert-Cliche)

Description :
Réfection du pont et des approches à partir de l'intersection du rang des Érables.

Promoteur :
Corporation municipale de Saint-Joseph

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :

	1990-1991
MTQ	**650 000 $**
TOTAL	**650 000 $**

Fiche technique des engagements

Titre :
Prolongement de la route 267 et voie d'accès au Parc Frontenac (MRC L'Amiante)

Description :
Prolongement de la route 267 à la route 108. Pavage de la route (Rang A) reliant la route 263 au poste d'accueil du parc de Frontenac à Sainte-Praxède.

Promoteur :
Municipalités de Sainte-Méthode et de Sainte-Praxède

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Transports

Plan de financement :
à déterminer

Remarques ou conditions :
Une étude de justification sera réalisée pour le prolongement de la route 267. Une décision sera rendue à la Biennale.

Le pavage du Rang A, s'élevant à 300 000 $, pourra être réalisé selon les priorités et les disponibilités budgétaires.

VOLET III

Projets sans incidence financière et recommandations

Fiche technique des engagements

Titre :
Régionalisation des programmes dans le secteur agro-alimentaire

Description :
Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique ses programmes d'aide sur une base régionale afin que chaque région obtienne une enveloppe budgétaire globale dont la répartition par programme puisse se faire selon les besoins du milieu et en consultation avec le monde agricole.

Promoteur :
Table sectorielle agro-alimentaire

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
En plus des programmes qui s'appliquent au niveau de la province, il est prévu une enveloppe budgétaire spécialement affectée à chacune des régions.

Fiche technique des engagements

Titre :
Admissibilité au service régional de téléphonie

Description :
Que le ministère des Communications examine la possibilité de révision des critères d'admissibilité au service régional de téléphonie.

Promoteur :
Table sectorielle des communications

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère des Communications

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
La régie des télécommunications a adopté de nouveaux principes en matière de service téléphonique régional et treize (13) nouvelles circonscriptions téléphoniques de Chaudière-Appalaches pourront bénéficier du service régional au cours des trois (3) prochaines années.

Fiche technique des engagements

Titre :
Services universitaires dans la région Chaudière-Appalaches (Région 12)

Description :
Création d'une université en vertu de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., chap. U-1).

Promoteur :
Table sectorielle Éducation, formation et main-d'œuvre

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Le MESS confie à un groupe de travail spécial l'examen du dossier de l'enseignement universitaire dans la région Chaudière-Appalaches.

Fiche technique des engagements

Titre :
Application régionale des normes environnementales

Description :
Que le Gouvernement prévoit un mécanisme veillant à l'application de façon uniforme des normes tant provinciales que municipales en matière d'environnement pour la région Chaudière-Appalaches.

Promoteur :
Table sectorielle environnement et écologie

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Le Ministre annonce la création d'une direction régionale du ministère de l'Environnement pour Chaudière-Appalaches.

Titre :
Émissions causant les pluies acides

Description :
Que le Gouvernement fasse tout en son pouvoir pour ralentir les émissions causant les pluies acides.

Promoteur :
Table sectorielle environnement et écologie

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Environnement

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Le Ministère accueille favorablement cette recommandation.

Fiche technique des engagements

Titre :
Promotion de l'amiante chrysotile

Description :
Que le Gouvernement s'associe à tout autre gouvernement ou organisme public ou privé constitué pour lutter contre tout bannissement ou toute restriction démesurée de l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile et ce, non seulement en Amérique du Nord mais partout ailleurs dans le monde.

Promoteur :
Table sectorielle Mines et minéraux

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Le Ministère accueille favorablement cette recommandation.

Fiche technique des engagements

Titre :
Utilisation de l'amiante chrysotile dans l'aménagement des infrastructures publiques

Description :
Que le Gouvernement favorise sur son territoire l'usage contrôlé de l'amiante chrysotile dans l'aménagement des infrastructures publiques.

Promoteur :
Table sectorielle mines et minéraux

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de l'Énergie et des Ressources

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Il y a présentement des expériences-pilotes en cours au niveau du réseau routier.

Titre :
Cour régionale

Description :
Que le Gouvernement voit à la possibilité d'instaurer une cour régionale oeuvrant à l'échelle d'une MRC.

Promoteur :
Table sectorielle municipale

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère de la Justice

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
L'entrée en vigueur de la Loi 141 permettra à une cour municipale d'œuvrer à l'échelle d'une MRC.

Fiche technique des engagements

Titre :
Plan de développement touristique

Description :
Que les projets à caractère touristique et récréo-touristique présentés aux différents ministères québécois concernés soient analysés en fonction des orientations retenues dans le plan de développement touristique de la région Chaudière-Appalaches.

Promoteur :
Table sectorielle Tourisme

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Ministère du Tourisme

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Le plan de développement de la région Chaudière-Appalaches sert de référence pour le ministère du Tourisme lorsqu'il s'agit d'élaborer des priorités touristiques en région.

Fiche technique des engagements

Titre :
Introduction du minerai d'amiante dans le revêtement bitumineux du réseau routier

Description :
Que le Gouvernement mette de l'avant un programme d'introduction des fibres d'amiante dans les revêtements bitumineux du réseau routier provincial.

Promoteur :
Table sectorielle transports

Maîtrise d'œuvre gouvernementale :
Minitère des Transports

Plan de financement :
sans objet

Remarques ou conditions :
Le Ministère signera un protocole d'accord avec la Société internationale routière de France sur les développements de l'utilisation des fibres d'amiante sélectionnées dans les mélanges bitumineux à chaud, de formulation optimisée.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec